

Rapport d'activité 2022



**Syndicat Départemental
des Énergies de Seine-et-Marne**



Pierre **YVROUD** Président du **SDESM**

Chers adhérents, chers collègues, chers partenaires,

C'est avec un profond sentiment d'engagement et une pointe de fierté que je vous laisse prendre connaissance de notre rapport d'activité 2022, une année durement marquée par une crise de l'énergie sans précédent et l'envolée des prix de l'électricité et du gaz.

Plus que jamais, le SDESM s'est encore attaché à accompagner et à soutenir ses 450 communes adhérentes pour les aider à s'adapter aux effets du changement climatique.

Nous devons en effet accepter nos vulnérabilités pour mieux se préparer aux crises futures, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou environnementales.

Plus largement, le syndicat n'a eu de cesse de tracer le chemin de la sobriété pour guider nos territoires vers un avenir durable.

Conscients de l'impact de l'éclairage public sur les finances des collectivités, nous continuons, avec vous, le remplacement progressif des lampes traditionnelles par des technologies à faible consommation d'énergie, telles que les LED, qui permettent de réduire considérablement notre empreinte carbone tout en nous assurant d'importantes économies.

Nos systèmes de gestion intelligents optimisent l'éclairage en fonction des besoins réels, contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité nocturne.

Grâce à des conseils personnalisés, à des audits énergétiques et à des incitations financières, l'ensemble de nos services favorisent constamment une utilisation raisonnée de l'énergie, générant des économies durables. Nos écogestes de l'hiver 2022 ont d'ailleurs fait la preuve de notre capacité à être sobres.

Enfin, dans un monde où les enjeux liés aux émissions de gaz à effet de serre sont cruciaux, nous jouons un rôle essentiel dans la promotion de la mobilité décarbonée.

En collaborant avec les acteurs de la mobilité, nous développons notre réseau Ecocharge77, encourageant ainsi la transition vers des modes de transport plus propres.

En finalisant notre Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques à l'échelle de la Seine-et-Marne, nous avons acté le déploiement de 150 nouvelles bornes pour renforcer l'attractivité de nos territoires ruraux et contribuer à une réduction significative des émissions polluantes.

La transition est en marche, poursuivons notre effort d'exemplarité et de sobriété !

“Faire face aux difficultés présentes et anticiper les problématiques futures.”

Sommaire

04 LES FAITS MARQUANTS ET LES MANIFESTATIONS

08 L'ORGANISATION ET LES INSTANCES

12 LES CONCESSIONS ÉLECTRIQUE ET GAZ

- Le contrôle de la concession électrique
- L'analyse technique
- L'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire
- Le contrôle au quotidien du concessionnaire électricité
- Le contrôle de la concession gaz

20 LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

- La campagne de pose d'enregistreurs de tension
- La suppression de fils nus
- La démolition des postes tours
- La rénovation des postes de transformation
- Les fresques trompe-l'œil

26 LES ENFOUISSEMENTS DES RÉSEAUX

30 L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Le marché de maintenance et d'exploitation d'éclairage extérieur
- Les travaux

36 LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Le Conseil en Énergie Partagé (CEP)
- Le projet EMIT
- Les énergies renouvelables
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
- La Commission Consultative Paritaire (CCP)
- La mobilité décarbonée

50 LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

54 LES ACHATS D'ÉNERGIE ET LES MARCHÉS PUBLICS

- La commande publique
- Le groupement de commandes gaz et électricité

58 LES FINANCES ET LES RESSOURCES HUMAINES

- Le budget 2022
- Le détail des charges à caractère général
- Les ressources humaines
- Le trombinoscope du personnel

66 LES OUTILS DE COMMUNICATION

68 LE PÔLE ÉNERGIE ÎLE-DE-FRANCE

70 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE

Rétrospective 2022



17 février

INAUGURATION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE LIZY-SUR-OURCQ

En présence d'Hamida Rezeg, conseillère régionale, et de Jérémie Almosni, directeur régional de l'ADEME Île-de-France, le SDESM inaugurerait le réseau de chaleur biomasse de Lizy-sur-Ourcq, marquant une nouvelle étape dans les actions de décarbonation des réseaux de chaleur.



24 mai

JOURNÉE PORTES OUVERTES, PREMIÈRE ÉDITION

Le SDESM accueillait 150 élus, agents des collectivités et partenaires institutionnels pour sa première journée portes ouvertes. Une manifestation qui aura vocation à se tenir chaque année pour permettre aux communes de découvrir, au sein de notre bâtiment écoresponsable, toute l'étendue de nos services et de nos missions.

29 juin

VISITE DU PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

À l'occasion d'une présentation générale de nos activités et de nos projets, M. Lionel Beffre, préfet de Seine-et-Marne, a participé au comité syndical du SDESM. Le préfet a d'ailleurs tenu à saluer les actions du syndicat ainsi que sa clairvoyance quant à la diversification de ses projets de production d'énergies renouvelables et de sobriété énergétique.





27 au 29 septembre

38^e CONGRÈS DE LA FNCCR

À Rennes, le SDESM et les autres membres du Pôle Énergie Île-de-France faisaient stand commun et signaient une convention de partenariat pour renforcer leurs actions au bénéfice des collectivités locales, notamment sur la mobilité décarbonée. Sur les trois jours du congrès, le SDESM signait deux autres conventions, l'une avec Enedis pour la mise en œuvre du Schéma directeur des Infrastructures de recharges pour véhicules électrique et l'autre avec GRDF pour la réalisation de deux études pré-opérationnelles visant la création d'unités de production et/ou de distribution de gaz et d'hydrogène renouvelables.



12 octobre

RENCONTRE AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA VENDÉE

Le SDESM allait à la rencontre du SYDEV et de son président Laurent Favreau. Autour de Pierre Yvroud, les membres de la délégation seine-et-marnaise ont pu partager l'expertise d'un syndicat en pointe dans la transition énergétique, découvrir des ressources et projets inspirants pour la Seine-et-Marne et échanger sur les énergies renouvelables, le développement de l'hydrogène et les stations multi-énergies.



30 septembre

60^e CONGRÈS DE L'AMF77

Sur son stand, le SDESM signait une convention d'intranting avec la Banque des Territoires, pour un financement responsable de ses projets d'éclairage public. Le président, Pierre Yvroud, prenait également la parole lors d'une table ronde consacrée à la réalité des communes face au dérèglement climatique, et rappelait le rôle du SDESM aux côtés des villes du département.



15 novembre

VISITE DE LA FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS

Une délégation du SDESM, dont le président Pierre Yvroud, était invitée par Engie Green et le Sigeif à venir découvrir la plus grande ferme solaire d'Île-de-France située à Marcoussis. Installée sur une ancienne friche composée de remblais, celle-ci compte près de 60 000 panneaux photovoltaïques et permet de produire quelques 21 629 MWh chaque année, soit l'équivalent de la consommation domestique d'une ville de 10 000 habitants.

15 novembre

VISITE DU ENGIE LAB CRIGEN

Pierre Yvroud et plusieurs élus et agents du syndicat visitaient le ENGIE Lab CRIGEN, centre R&D et d'expertise du groupe ENGIE dédié aux nouvelles sources d'énergie : hydrogène, biogaz et gaz liquéfiés.



22 novembre

SIGNATURE D'UN PRÊT À L'IMPACT



Au Salon des Maires et des Collectivités Locales, le SDESM signait un prêt à impact avec Nathalie Szczepanski, directrice du secteur public et des projets du territoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France, pour financer des investissements en matière de transition énergétique. Ce prêt à impact offre au SDESM la possibilité d'accéder à un taux d'intérêt bonifié indexé sur les performances environnementales du projet.



22 novembre

SIGNATURE DE LA CHARTE ÉCOGAZ

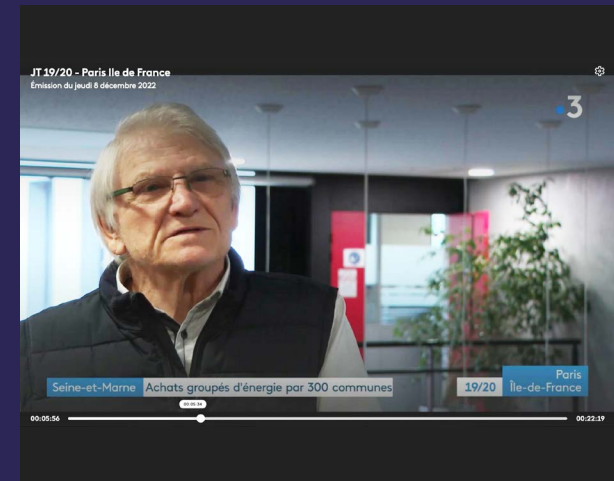
Au Salon des Maires et des Collectivités Locales, Pierre Yvroud signait la charte Écogaz avec Thierry Trouvé, directeur général de GRTgaz, ainsi que la convention de partenariat pour le développement d'une filière de production de gaz renouvelable et d'hydrogène en Seine-et-Marne avec Frédéric Moulin, délégué territorial Val-de-Seine pour GRTgaz.



29 novembre

MATINALE « CONSOMMEZ MOINS, CONSOMMEZ MIEUX »

L'événement, organisé en partenariat avec GRDF et l'AMF77, rassemblait une centaine d'élus et d'agents des collectivités venus s'informer sur les actions à engager pour faire face au défi de la sobriété énergétique. Paroles d'experts et retours d'expériences d'élus, tels que Guy Geoffroy, président de l'AMF77, et Jean-Paul Michel, président de la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire, permettaient à chacun de faire le plein de bonnes pratiques.



8 décembre

LE SDESM FACE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

Les équipes de TF1 et de France 3 venaient à la rencontre du président Pierre Yvroud pour tourner deux reportages, respectivement diffusés au JT de 20h et dans le 19/20, sur l'intérêt du groupement de commandes d'achat d'énergies. Une belle mise en valeur de ce dispositif initié par le SDESM pour aider les communes à faire face à l'envolée des prix de l'électricité et du gaz.

L'organisation et les instances



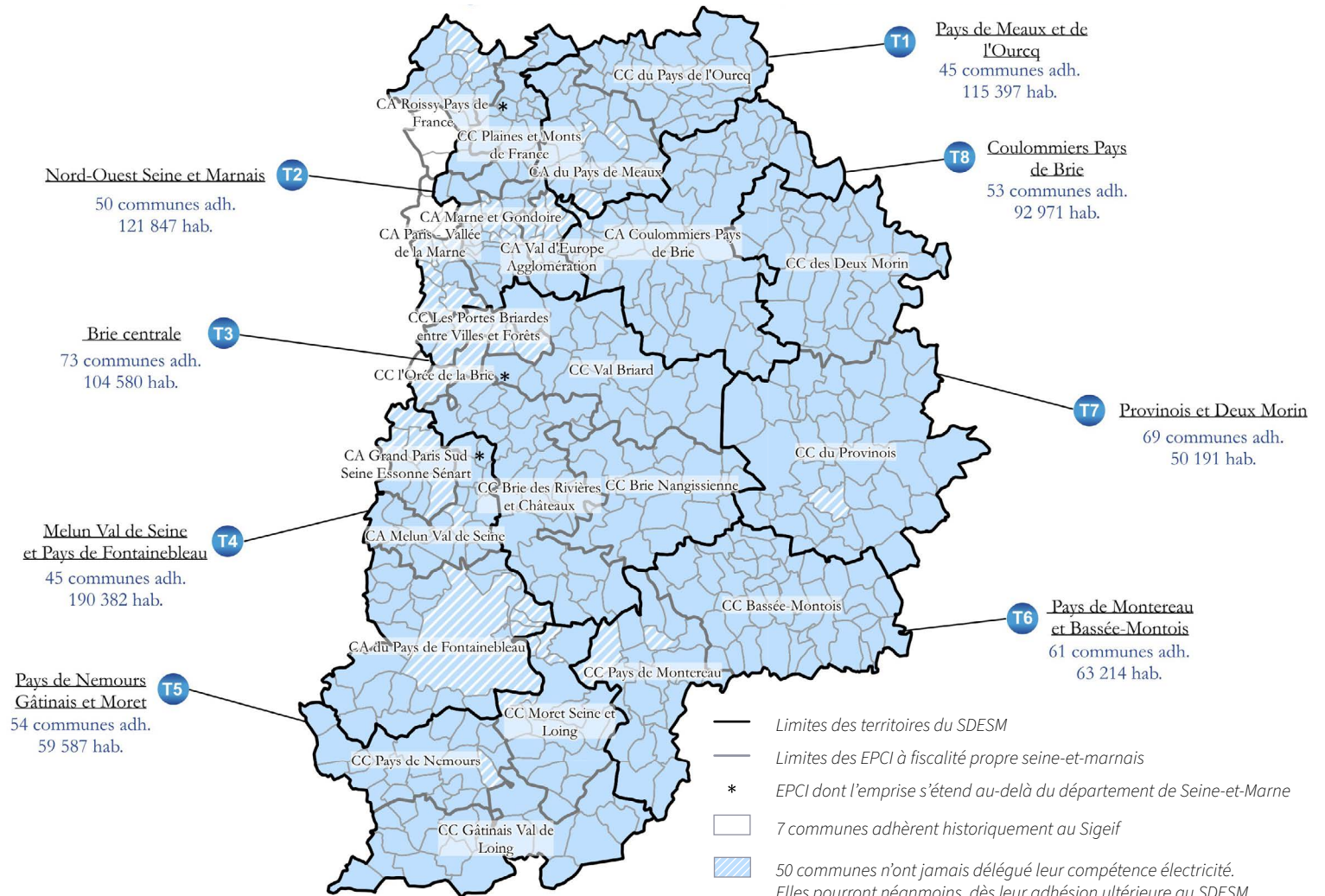
L'organisation territoriale



Carte des comités de territoires

Depuis sa création en 2014, les missions du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) ont fortement évolué. De l'électrification des collectivités, le SDESM est désormais devenu, en 10 ans, un acteur majeur dans le secteur des énergies et de la mobilité décarbonée en Île-de-France.

Le SDESM est un syndicat mixte composé de 450 communes, soit un territoire de près de 800 000 habitants. Si sa fonction première, en qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie, est d'assurer le bon fonctionnement du réseau électrique, le SDESM est aujourd'hui reconnu comme un acteur essentiel de la transition écologique et énergétique à l'échelle du département.

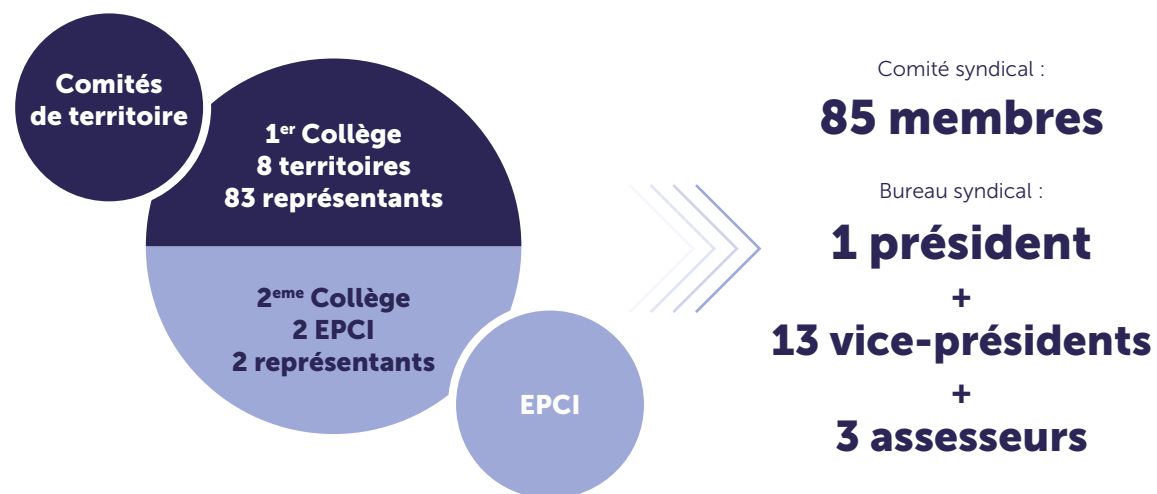


Le nombre d'habitants du territoire est la population totale INSEE

Le comité syndical

Le comité syndical du SDESM est l'instance délibérative qui détermine la politique générale du syndicat et vote les principales décisions.

Ses membres sont désignés par l'ensemble des délégués titulaires (2 par commune, 1 par EPCI) et suppléants (1 par commune) issus des conseils municipaux et communautaires élus en mars et juin 2020.



LES 8 TERRITOIRES

1. Pays de Meaux et de l'Ourcq : **10 délégués**
2. Nord-Ouest Seine-et-Marnais : **10 délégués**
3. Brie Centrale : **14 délégués**
4. Melun Val-de-Seine et Pays de Fontainebleau : **11 délégués**
5. Pays de Nemours, Gâtinais et Moret : **9 délégués**
6. Pays de Montereau et Bassée-Montois : **11 délégués**
7. Provinois et Deux Morin : **11 délégués**
8. Coulommiers Pays de Brie : **7 délégués**

Le bureau syndical

Élu par le comité syndical pour mettre en œuvre les choix stratégiques du syndicat, le bureau est constitué d'un président, 13 vice-présidents et 3 assesseurs*.

PRÉSIDENT



Pierre YVROUD

VICE-PRÉSIDENTS



Christian POTEAU
1^{er} vice-président
Chargé des relations avec les 8 territoires et les syndicats d'énergie d'Île-de-France



Jacques DELPORTE
2^{ème} vice-président
Chargé du suivi des PCAET et du développement de l'hydrogène décarboné



Michel GARD
3^{ème} vice-président
Chargé du suivi des travaux sur le réseau électrique basse tension



Pascal FOURNIER
4^{ème} vice-président
Chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE



Claude RAIMBOURG
5^{ème} vice-présidente
Chargée des relations avec la FNCCR et les acteurs institutionnels de l'énergie



Didier FENOUILLET
6^{ème} vice-président
Chargé de l'éclairage public et du développement de la Smart City



Jacques ILLIEN
7^{ème} vice-président
Chargé de la mobilité électrique et du développement des carburants propres



Philippe BAPTIST
8^{ème} vice-président
Chargé des relations avec les opérateurs de communications électroniques et du développement des réseaux de chaleur et de froid



Christophe MARTINET
9^{ème} vice-président
Chargé du SIG et de la stratégie Open Data



Bernadette BEAUVAIS
10^{ème} vice-présidente
Chargée du développement des technologies innovantes de gaz et d'électricité renouvelables



Stéphanie AUZIAS
11^{ème} vice-présidente
Chargée des relations avec les usagers et du développement d'un comité consultatif de la transition écologique



Claire CAMIN
12^{ème} vice-présidente
Chargée de la commande publique durable



Frédéric MOREL
13^{ème} vice-président
Chargé de l'efficacité énergétique des bâtiments publics et du Conseil en Énergie Partagé

* Actualisé au 1^{er} juillet 2023

ASSESEURS



Gilles DURAND
1^{er} assesseur



Michel DUBARRY
2^{ème} assesseur



Freddy BODIN
3^{ème} assesseur



Les concessions électrique et gaz

Le contrôle de la concession électrique



Autorité concédante, le SDESM confie la gestion du réseau public de distribution d'électricité à Enedis sur son territoire. Dans ce cadre, le syndicat a l'obligation légale de contrôler le concessionnaire et de veiller à l'application du cahier des charges comme à la qualité du service public rendu aux usagers.

En 2022, le contrôle du concessionnaire Enedis a porté sur les thèmes suivants :

- la performance du concessionnaire,
- le tableau de bord et le suivi des indicateurs de performance,
- l'expertise comptable.



4 089

GWh acheminés



164 M€

de recettes d'acheminement

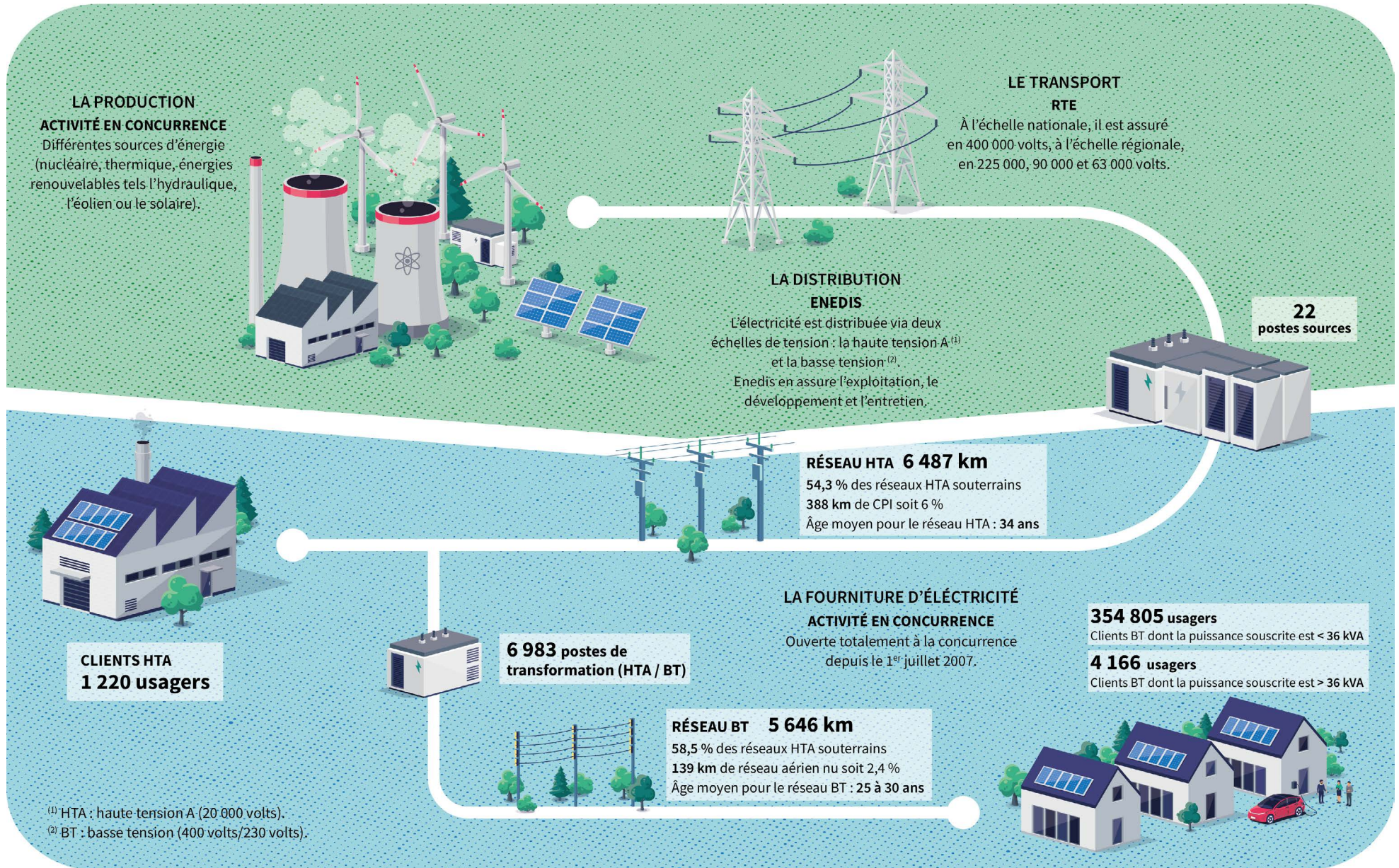


360 191

usagers (HTA/BT)



Structure du réseau électrique et chiffres clés de la concession



⁽¹⁾ HTA : haute tension A (20 000 volts).

⁽²⁾ BT : basse tension (400 volts/230 volts).

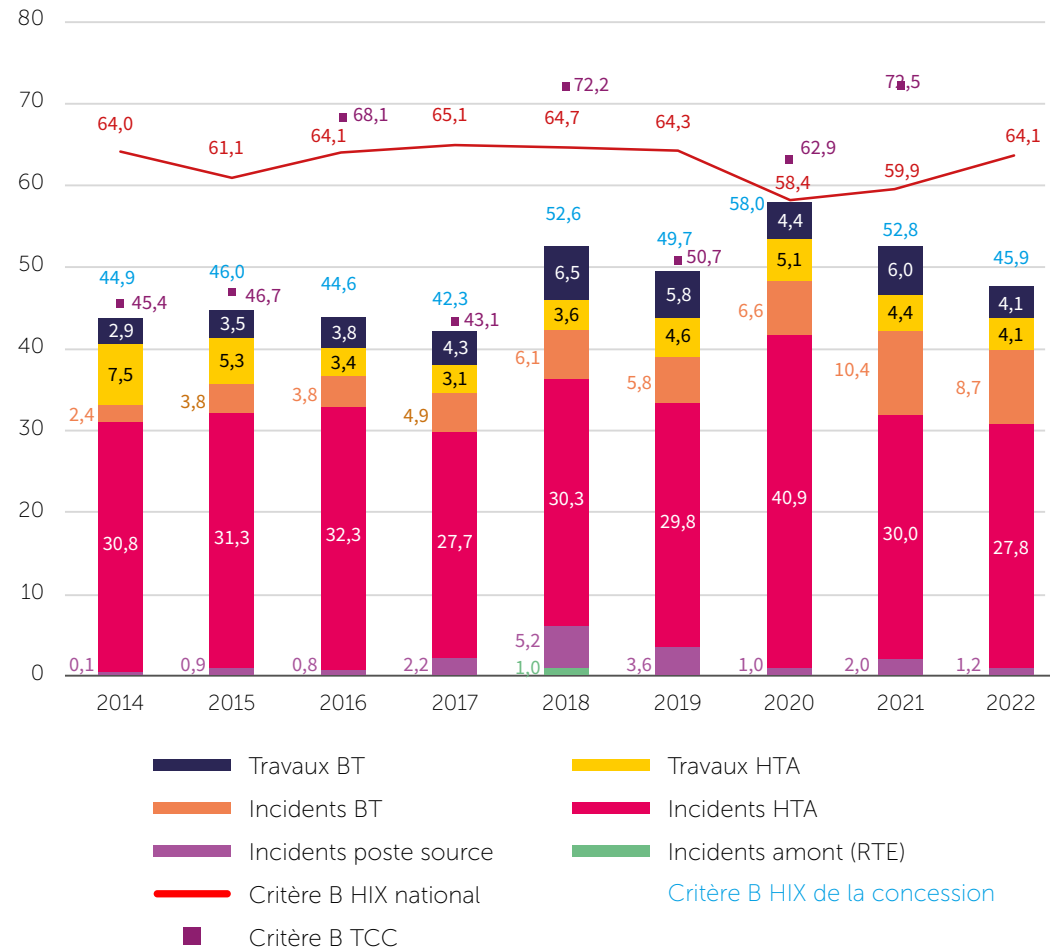
L'analyse technique

Le contrôle du concessionnaire passe par l'analyse de la continuité de fourniture, plus communément appelé le critère B, ou durée moyenne de coupure par usager. Ce dernier est impacté, en ordre de priorité par : des incidents HTA et BT, des travaux BT et HTA, des incidents aux postes sources et des éventuels incidents en amont (origine RTE).

Le critère B HIX (hors évènements exceptionnels) sur le périmètre de la concession est considéré comme à un bon niveau par Enedis. Il connaît une baisse notable passant de 52,8 à 45,9 minutes (-13 %). Il reste en deçà de la moyenne nationale qui est de 64,1 minutes (59,9 en 2021) et connaît une légère hausse (+7 %).

Le critère B toute cause confondue (TCC) atteint les 47,1 minutes sur la concession (1,2 minutes étant attribuées aux incidents exceptionnels). La valeur du critère B national est de 64,1 minutes.

Évolution du critère B de la concession (2014-2022)



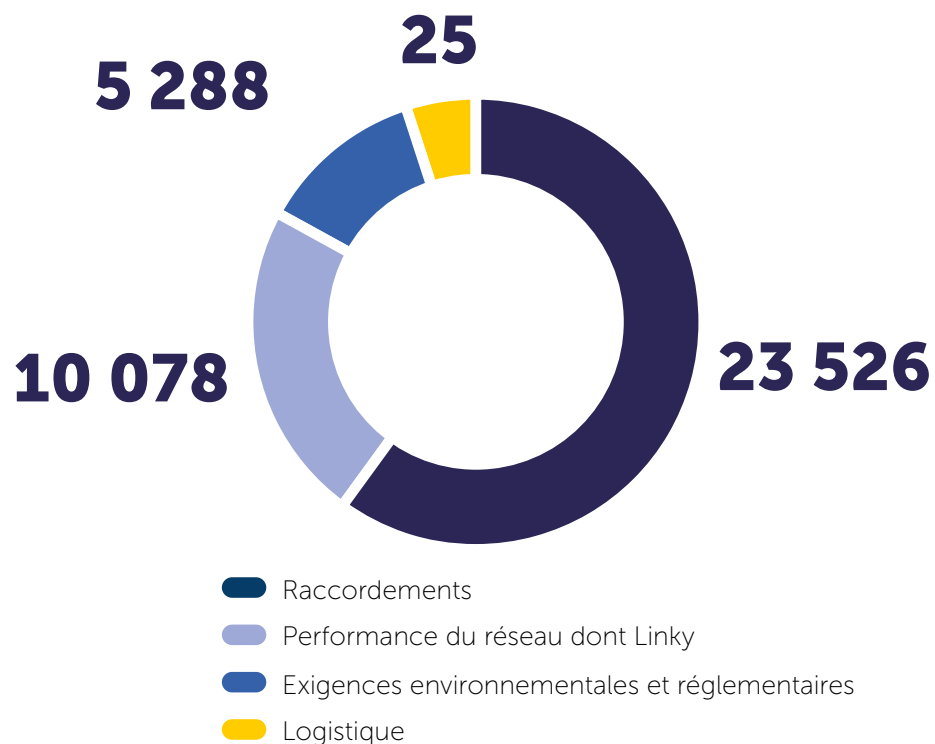
Le contrôle du concessionnaire passe aussi par l'analyse de la tension. Celle-ci se caractérise par le taux de départs mal alimenté (DMA) qui sont impactant pour un certain nombre de clients (CMA).

Fin 2022, le taux de clients présentant une tension d'alimentation inférieure au seuil minimal de tension admissible sur la concession est de 0,5 % avec 2 030 usagers.

L'analyse des travaux réalisés par le concessionnaire

Le SDESM réalise l'évaluation du Plan d'investissement du concessionnaire comprenant notamment les actions pour l'amélioration de la qualité et la continuité de la fourniture.

Investissements Enedis sur la concession (k€)



Les points clés de l'année 2022



MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI)

Réalisé en co-construction avec Enedis, ce PPI est établi pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Il définit, sans être exhaustif, les ambitions d'Enedis en termes d'investissements sur la concession.

En synthèse, les grands axes portent sur l'amélioration de la qualité de fourniture, la modernisation des réseaux prioritaires, l'accompagnement du développement du territoire et des usagers incluant l'adaptation des réseaux à la transition énergétique.

Ce programme donne lieu à un minimum de 4 réunions annuelles permettant le suivi des actions.



LE CONTRÔLE DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

En 2022 et pour la dernière année, le SDESM a contrôlé les déclarations trimestrielles de 50 fournisseurs d'électricité présents sur le territoire et a collecté près de 9,5 millions d'euros de taxe pour le compte des communes adhérentes.

À noter qu'un changement important intervient à partir de 2023 dans la procédure de contrôle et de recouvrement de la taxe.

En effet, la loi de finances pour 2021 implique l'instauration d'un nouveau dispositif de taxation de l'électricité à compter du 1^{er} janvier 2023. Ce dispositif se traduit par un regroupement de l'ensemble des taxes sur l'électricité, dont la gestion est confiée à la Direction générale des finances publiques (DGFiP), et la fixation d'un taux unique au plan national.

Cela entraîne la suppression du dispositif actuel de modulation locale des tarifs de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), qui sera intégrée dans la taxe intérieure (TICFE) perçue par l'État au terme de cette période.

Ainsi, à compter de 2023, les fournisseurs d'électricité collectent les montants de cette taxe auprès des consommateurs finals pour le compte des services fiscaux de l'État. Ces derniers se chargeront ensuite de reverser, aux collectivités

concernées, la part communale de la TICFE qui leur revient.

Quel sera l'impact de la réforme sur les communes et pour le SDESM ?

Il n'y aura pas d'incidence sur la facture des consommateurs d'électricité des communes du SDESM, puisque le barème syndical de 8,5 correspond déjà à celui attendu par l'État.

Le syndicat insiste sur l'importance du contrôle des données des montants déclarés par les fournisseurs.

Si nécessaire, les services de l'État pourront s'appuyer sur l'expertise du SDESM au plan opérationnel puisque le syndicat a la capacité de transmettre les informations précises nécessaires au contrôle des fournisseurs. En effet, le syndicat dispose de données techniques issues des concessionnaires permettant de comparer les MWh déclarés par les fournisseurs avec l'électricité réelle acheminée sur le territoire.

Le contrôle au quotidien du concessionnaire électricité

En 2022, 44 dossiers ont été traités. Les demandes les plus fréquentes étaient liées :

- à des demandes de renseignements (29,6 %),
- à la qualité de l'électricité (22,7 %),
- aux postes de transformation (20,4 %),
- à des problèmes liés à l'état des supports (9,1 %),
- à des problèmes liés directement aux câbles de réseaux aériens (9,1 %).

Le travail de contrôle a permis d'obtenir la première réponse du concessionnaire dans les 9 jours en moyenne suite à la demande. Ce délai est en baisse sur cet exercice (8 jours en 2021) mais correspond à l'engagement pris par Enedis de répondre sous 15 jours.

Le délai moyen entre la demande initiale et la clôture du dossier était de 11 jours en 2022. Ce délai s'est amélioré par rapport à l'exercice précédent (19 jours).

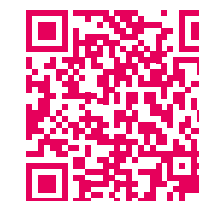


Stéphanie
AUZIAS

Vice-présidente

Chargée des relations avec les usagers et du développement d'un comité consultatif de la transition écologique

“ En collaboration avec Enedis, le SDESM veille pleinement à la qualité de votre alimentation électrique, à votre confort et à votre satisfaction. Avec 44 dossiers traités en 2022, nous avons atteint un délai moyen de résolution de 11 jours au lieu de 19 en 2021. ”



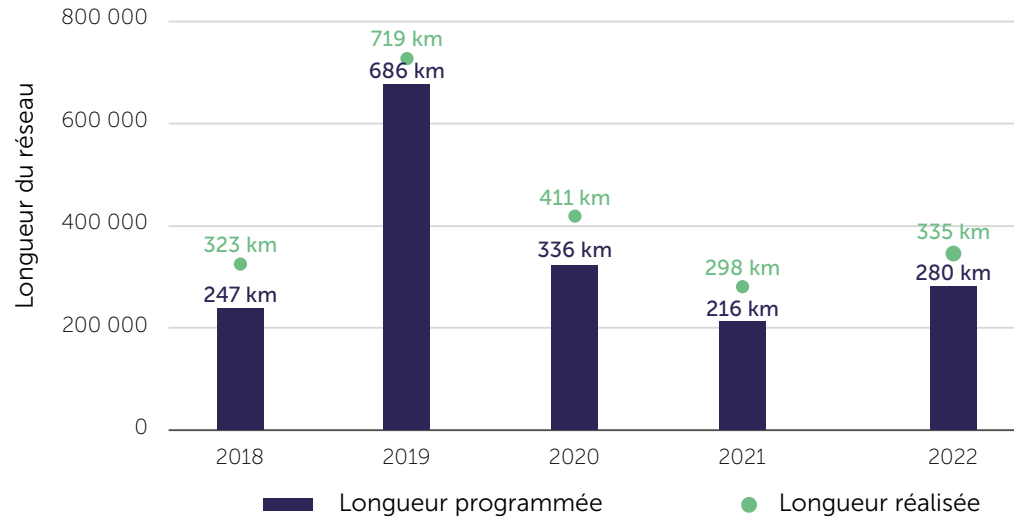
Retrouvez l'ensemble des rapports de contrôle sur notre site internet.

Le contrôle de la concession gaz

L'analyse porte principalement sur les aspects sécuritaires et patrimoniaux des réseaux du concessionnaire avec les données quantitatives et qualitatives des installations, du fluide ou des investissements :

- la qualité de fourniture de gaz naturel,
- le niveau des investissements sur le réseau gaz,
- la mise en œuvre des obligations de surveillance et de contrôle du patrimoine réseau gaz naturel,
- la valeur du patrimoine gaz.

Évolution du linéaire surveillé sur les 5 derniers exercices observables



Le SDESM a pu vérifier les périmètres exacts et précis d'analyse du réseau (25 % par an) sur l'ensemble du territoire. 100 % des réseaux du territoire sont bien vérifiés sur le délai contractuel de 4 ans. GRDF respecte donc ses obligations.

LES CHIFFRES CLÉS



1 111

GWh acheminés



49 222

clients



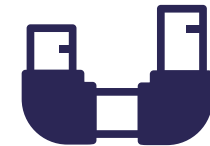
8,94 M€

d'investissement



912

accidents



1 538 km

de canalisation de gaz



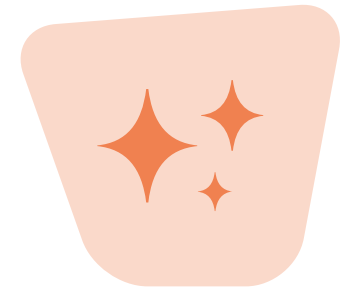
518

premières mises en service



La qualité de la fourniture

La qualité de la fourniture



Pascal
FOURNIER

Vice-président

Chargé du suivi du contrôle des concessionnaires Enedis et GRDF et du contrôle de la TCCFE

“ **Le SDESM a encore réalisé 22 opérations de renforcement, couvrant 4 525 mètres linéaires de réseau. Ces avancées, conjuguées au traitement de 5 kilomètres de fils nus et à la rénovation de 54 postes de transformation, attestent de notre engagement pour des infrastructures énergétiques plus robustes et efficaces.** ”

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, le SDESM œuvre à la qualité de la fourniture d'électricité sur le territoire en procédant à des travaux de renforcement et de suppression de fils nus ou encore à la rénovation des installations électriques telles que les postes de transformation.

LES RENFORCEMENTS

Activité organique du syndicat, les opérations de renforcement consistent à améliorer le réseau de distribution électrique afin que la qualité du courant fourni aux abonnés soit satisfaisante. Elle doit être conforme aux prescriptions du législateur et au cahier des charges de la concession.

En 2022, les 22 renforcements réalisés, soit 4 525 mètres linéaires de réseau sur la totalité du territoire, ont été subventionnés en partie par le CAS FACE* (80 %). Ces opérations étaient préconisées par Enedis.

Le montant de ces travaux s'élève à

1 436 000 € HT



* CAS FACE : Compte d'Affectation Spéciale « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ».

LA CAMPAGNE DE POSE D'ENREGISTREURS DE TENSION

Répartition des tournées 2021 / 2022

En 2022, le SDESM a renouvelé la campagne de pose d'enregistreurs de tension à destination des usagers des communes adhérentes. Cette campagne permet de compléter notre analyse sur la qualité et la continuité de la fourniture d'électricité sur le territoire du SDESM.

Lors de la campagne 2021-2022, **108** enregistreurs ont été posés sur **32** communes.

Cette démarche a permis de détecter des contraintes de tensions signalées à Enedis pour planifier des actions de corrections pouvant donner lieu à des renforcements de réseau.

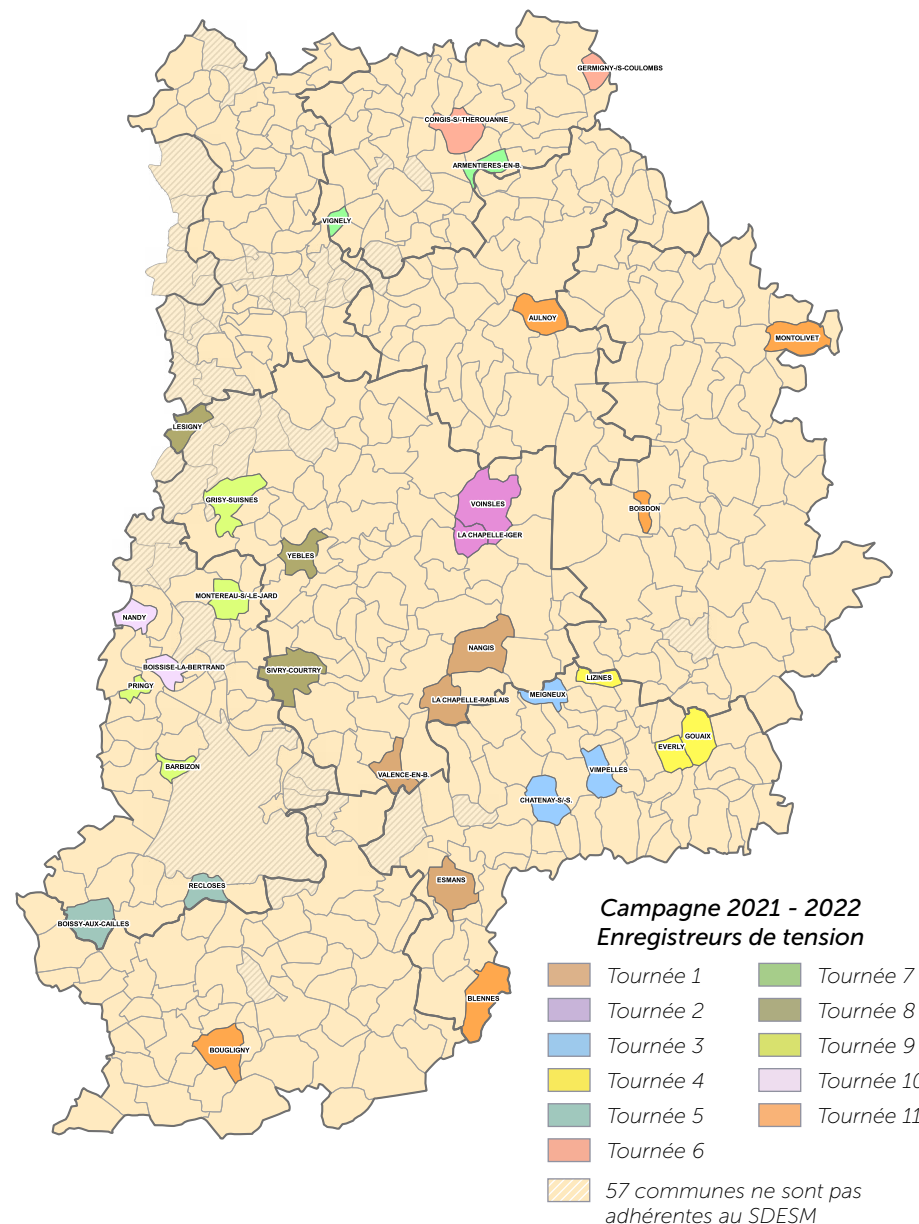
Cette campagne était la cinquième tournée réalisée par le SDESM, permettant aux communes et à leurs administrés de bénéficier d'une analyse de la qualité de la fourniture électrique aux bornes aval de leurs installations. Cette étude spécifique permet de détecter des zones ou des usagés en contraintes de tension en complément du travail déjà réalisé par le concessionnaire Enedis.

La campagne d'enregistrement s'est établie avec une programmation de 11 tournées de 10 adresses d'usagers à contrôler, communiquées par l'intermédiaire des communes concernées.

La tournée a commencé le 5 novembre 2021 et s'est terminée le 14 mars 2022. Le SDESM a analysé l'ensemble des enregistrements et mis en avant les zones les plus exposées aux disparités en termes de qualité du réseau d'électricité.

Sur l'ensemble du panel, la qualité est jugée moyenne pour 14 usagers, mauvaise pour 4 usagers et hors standard qualité (hors norme) pour 11 usagers.

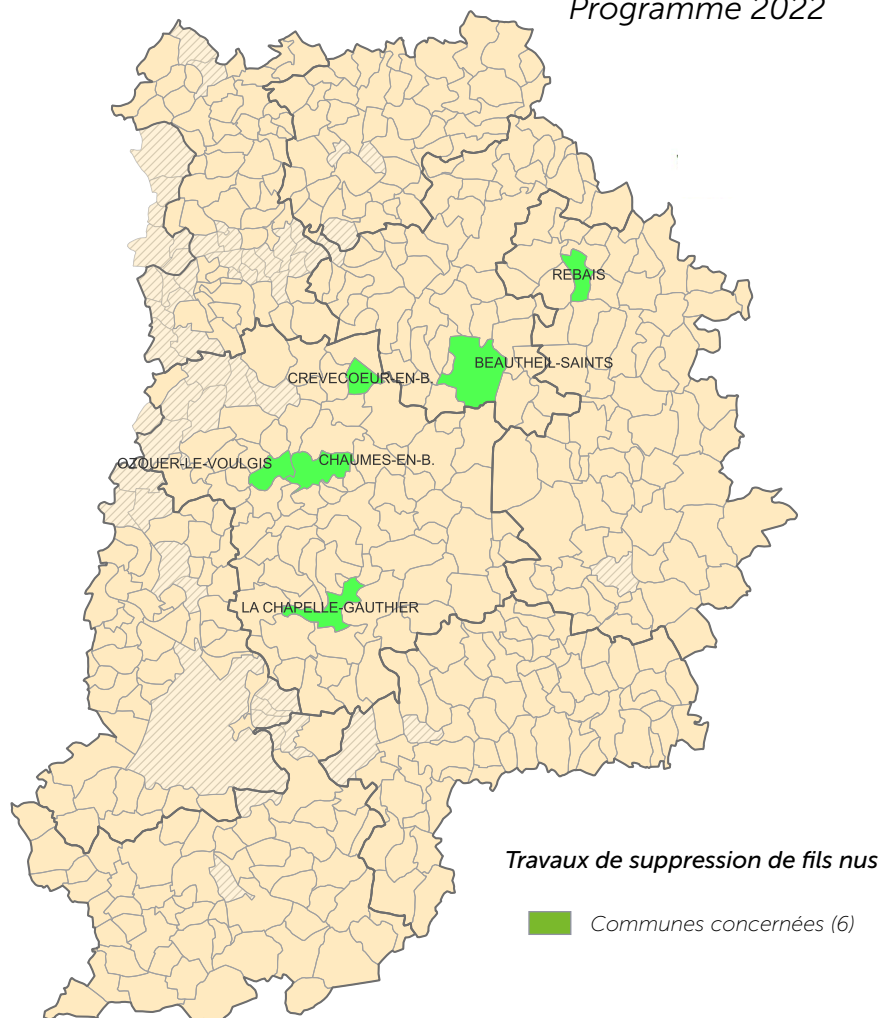
En conclusion de ces analyses, le SDESM a demandé à Enedis de prendre en compte les mesures comportant des défaillances. L'objectif est aussi d'obtenir une réponse précise sur les suites données pour les cas d'usagers qualifiés « hors standard qualité » et « qualité mauvaise ».



SUPPRESSION DE FILS NUS

Pour 2022, 5 kilomètres de fils nus ont été traités et 3 kilomètres supprimés sur le terrain, pour un montant de 227K€.

*Suppression de fils nus sur le réseau aérien basse tension
Programme 2022*



LA DÉMOLITION DES POSTES TOURS

À la demande des communes, le SDESM supprime tous les ans des postes tours afin d'améliorer le paysage urbain et surtout la qualité du réseau.

POUR L'ANNÉE 2022



3 postes
ont été réceptionnés

*Choisy-en-brie
Noyen-sur-Seine
Saint-Sauveur-sur-École*



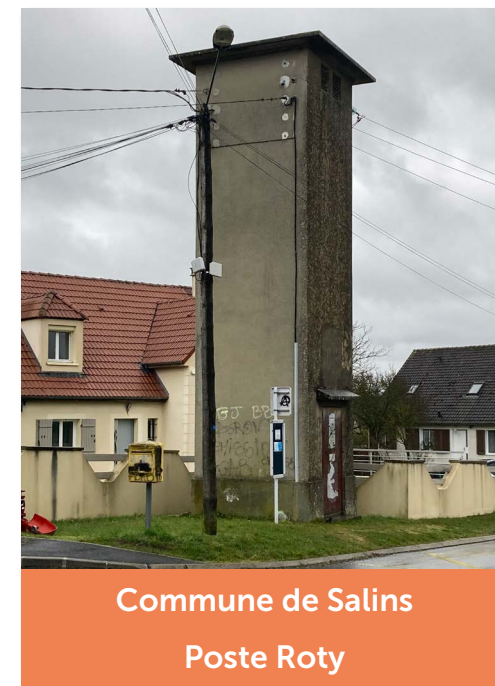
3 opérations
ont été lancées

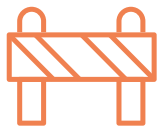
Hermé - Courquettaine - Salins



Pour un montant de

207 K€





RÉNOVATION DES POSTES DE TRANSFORMATION

Le SDESM propose aux communes de rénover 2 postes de transformation par an et par commune.

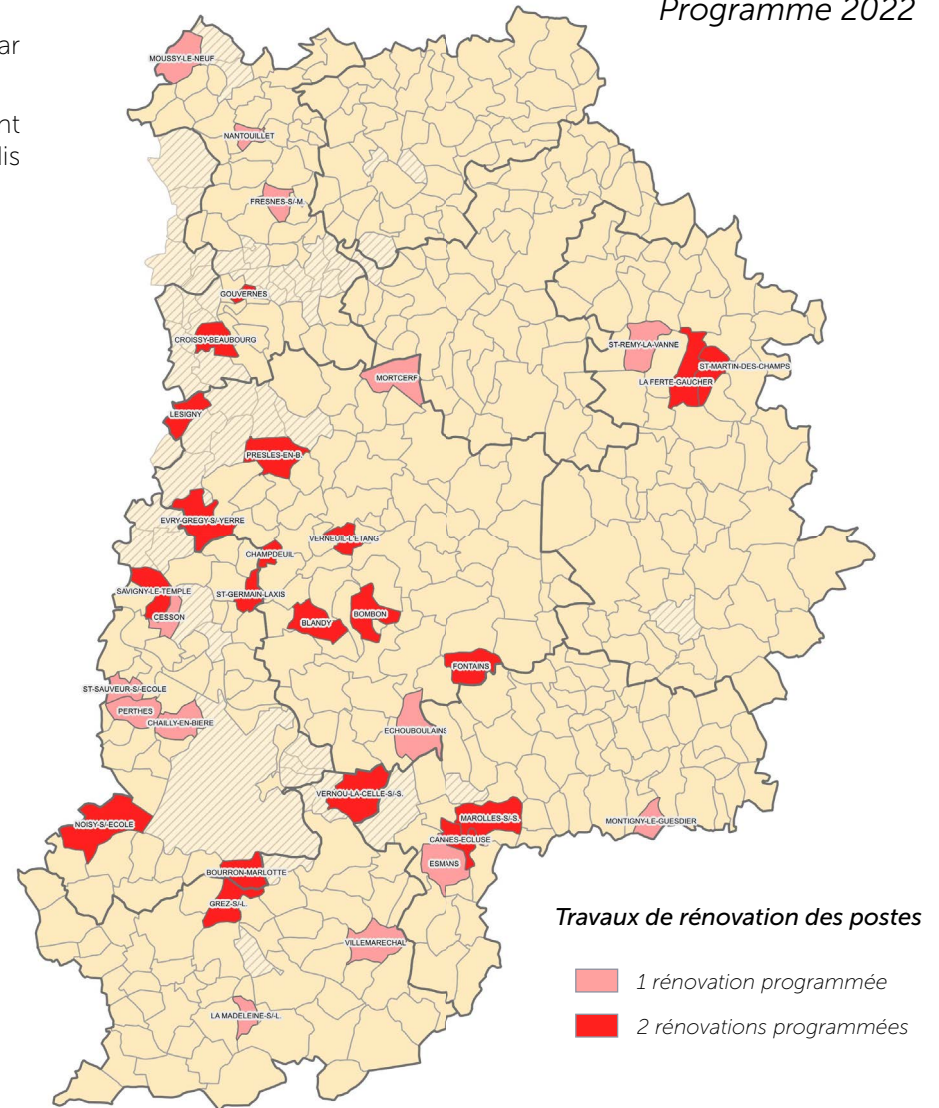
54 postes de transformation ont fait l'objet d'une rénovation en 2022 pour un montant de 101 330 € TTC. 6 000 postes sont encore présents sur le territoire du SDESM tandis que le coût moyen d'une rénovation complète est d'environ 1 900 € TTC.



Commune de Bourron-Marlotte - Poste Mathurin

Rénovation des postes sur le réseau BT/HTa

Programme 2022



LES FRESQUES TROMPE-L'ŒIL

Une procédure spécifique est à disposition des communes pour la réalisation de fresques sur les postes de transformation.

Les subventions versées cette année se sont élevées à 2 660 € pour un montant de travaux de 3 800 € HT.



Commune de Collégien



Commune de Vaux-le-Pénil



Les enfouissements de réseaux

Les enfouissements de réseaux



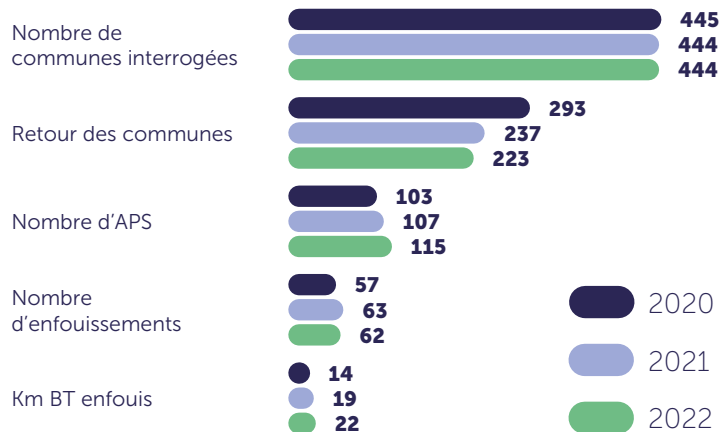
Michel
GARD

Vice-président

Chargé du suivi des travaux sur le réseau électrique basse tension

“**En 2022, nous avons lancé 56 projets d'enfouissement, témoignant de notre dévouement à améliorer l'esthétique urbaine et la fiabilité des réseaux. Avec un investissement de 16,1 millions d'euros, nous renforçons notre soutien à un environnement sécurisé, durable et harmonieux au bénéfice de nos citoyens.**”

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS



Le SDESM, à la demande des communes, assure la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux. Un projet d'enfouissement prend en compte obligatoirement l'ensemble des réseaux aériens existant sur le périmètre défini (les réseaux moyenne et basse tensions, l'éclairage public, les réseaux de télécommunication cuivre et la fibre optique).



LES CHIFFRES CLÉS



115

APS* effectués



62

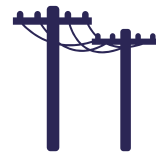
APS validés



59 opérations

d'enfouissement lancées

* APS : Avant-Projet Sommaire



2 extensions BT

pour le raccordement d'équipements communaux



22 km

de réseau Basse Tension (BT) enfouis

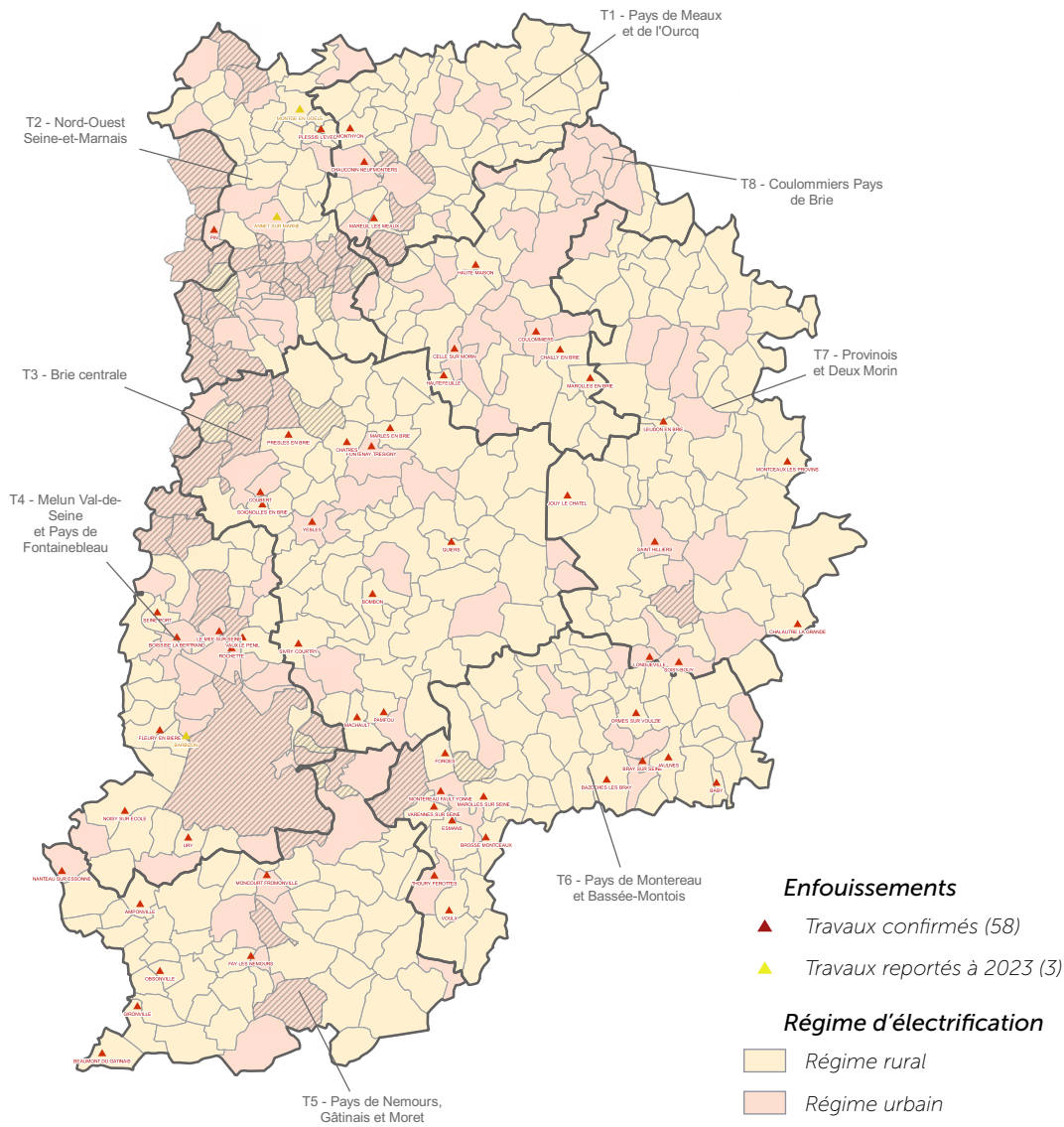


16,1 M€

d'études et travaux tous réseaux

Travaux d'enfouissement

Programme prévisionnel 2022



Avant



Commune d'Amponville - rue Grande

Après



Les points clés de l'année 2022

ÉVOLUTION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES SUPPORTS ÉLECTRIQUES PAR LES COMMUNES

Le SDESM, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie en Seine-et-Marne, est propriétaire du réseau électrique HTA et BT des lignes haute tension en sortie de poste source jusqu'aux compteurs chez les riverains inclus, comme le stipule l'article L.322-4 du code de l'énergie.

Autorité concédante, elle est liée par un traité de concession électrique à Enedis qui assure l'exploitation, la sécurité, l'entretien et le développement des réseaux. Ce traité stipule qu'à l'exception du réseau d'éclairage public, seul Enedis (le concessionnaire) a le droit de faire usage de la concession.

Tout autre maître d'ouvrage souhaitant utiliser le réseau concédé (par exemple les supports en béton) afin d'installer des équipements tiers devra procéder à la signature d'une convention avec Enedis et le SDESM.

En décembre 2022, la mise à jour de cette convention a permis une modification de la grille tarifaire de l'utilisation des supports et une réduction des coûts pour tout déploiement utilisant moins de cent supports.

PRISE EN COMPTE DE LA PLATEFORME TRACKDÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la réglementation sur la traçabilité des déchets dangereux a évolué. Le SDESM se réfère au décret n°2021-321 du 25 mars 2021 dans ses procédures par la dématérialisation des Bordereaux de Suivi de Déchets (BSD) en passant par la plateforme Trackdéchets.

MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE COORDONNATEUR DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (CSPS)

En date du 3 mai 2022, le syndicat a notifié un marché CSPS de 4 ans pour l'ensemble de ses opérations de travaux le justifiant.

L'éclairage public



L'éclairage public



Didier
FENOUILLET

Vice-président

Chargé de l'éclairage public et du développement de la Smart City

“**Les aides financières du SDESM dont ont bénéficié nos communes pour la rénovation de leur parc d'éclairage public, complétées par celles de la Région, ont atteint cette année un niveau jamais égalé. Les solutions techniques novatrices proposées aux communes, permettent des diminutions conséquentes de leurs consommations énergétiques mais aussi de préserver la faune nocturne. Pour le vérifier, une expérimentation menée avec le Cerema, concernant l'impact sur la biodiversité de différentes sources lumineuses et de l'extinction nocturne, est en cours.**”

LA GESTION DE MAINTENANCE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

Le SDESM met gratuitement à disposition des communes adhérentes un outil de GMAO permettant d'effectuer les télédéclarations de pannes et d'accéder aux données du patrimoine.

En 2022, le SDESM utilisait l'outil SMARTGEO et passera à partir du 1^{er} janvier 2023 par la solution SAGA également disponible sous forme d'application mobile sur l'AppStore et sur le PlayStore (SAGA mobile V2).

Le SDESM accompagne les communes dans la réalisation d'installations d'éclairage public performantes et durables ainsi que dans l'exploitation et la gestion énergétique de leur parc.



LE MARCHÉ DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR

Le marché de maintenance comprend l'entretien préventif et curatif des installations, la GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur), les réponses aux déclaration de travaux (DT) et déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT), l'astreinte 24h/24 et 7j/7, un rapport annuel et l'option performance énergétique.

Un chargé d'affaires dédié répond à toutes les questions des communes relatives à la maintenance, les travaux et les dossiers de subvention.

Le SDESM subventionne 100 % du montant HT des prestations du marché (hors options), afin d'aider les communes pour lesquelles le SDESM perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité.

LES CHIFFRES CLÉS



346

communes adhèrent au groupement de commandes



6

entreprises exploitantes
(Sobeca, Engie, Spie, Somelec, Eiffage, Bir).



61 370

points géolocalisés
dont 27 % équipés en LED



1,18 M€

Coût du marché
pour 6 lots

LES TRAVAUX

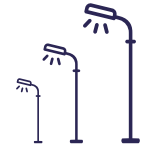
Dans le respect de sa charte d'éclairage public et grâce à son expertise technique et ses incitations financières, le SDESM réalise les travaux des communes en maîtrise d'ouvrage déléguée avec l'appui d'un accord-cadre travaux.



2 158 400 € HT
de subventions

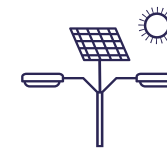
117
communes bénéficiaires

LES CHIFFRES CLÉS



2 405

points lumineux créés
ou remplacés



84
mâts solaire

66

armoires renouvelées



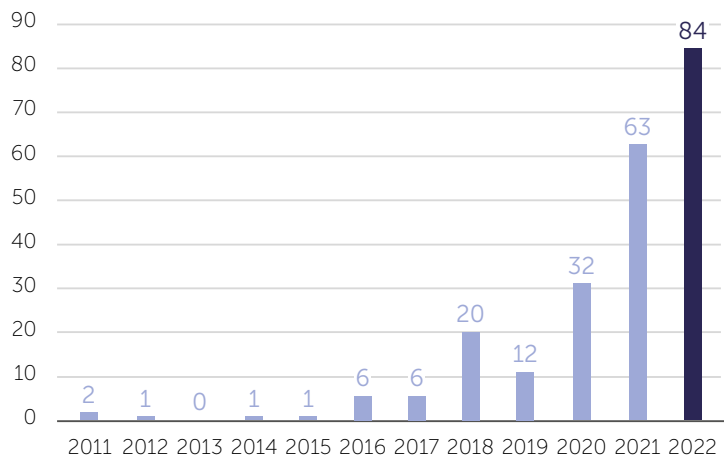
98 détecteurs
communicants



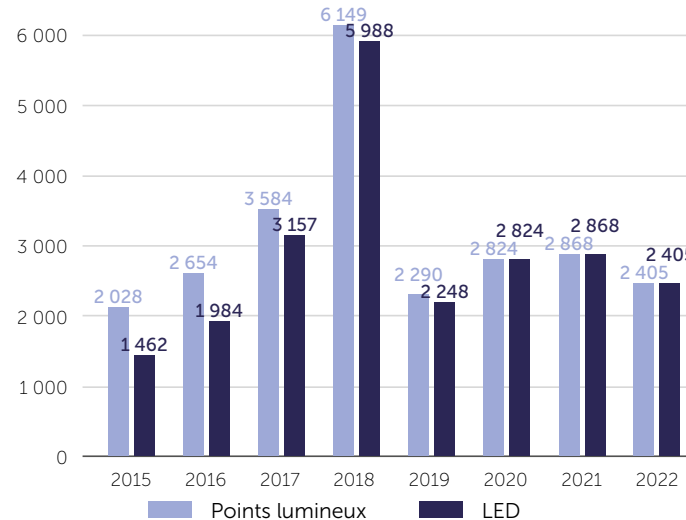
6

mises en lumières
d'église ou de mairie

Éclairage autonome solaire de 2011 à 2022



Évolution des luminaires LED



Les points clés de l'année 2022

LE DISPOSITIF INTRACTING

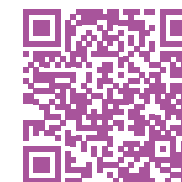
Afin de financer le programme pluriannuel 2022-2024, le SDESM a conclu avec la Banque des territoires un prêt « intracting » à un taux très faible de 0,25 % sur 13 ans d'un montant de 480 000 €. Ces avances remboursables contribuent au financement du coût HT des travaux générant eux-mêmes des économies d'énergies et financières.

En 2022, 6 communes adhérentes ont bénéficié de ce prêt particulièrement avantageux : Burcy, Donnemarie-Dontilly, Féricy, La Houssaye-en-Brie, Longueville et Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.



BANQUE des
TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Dispositif INTRACTING



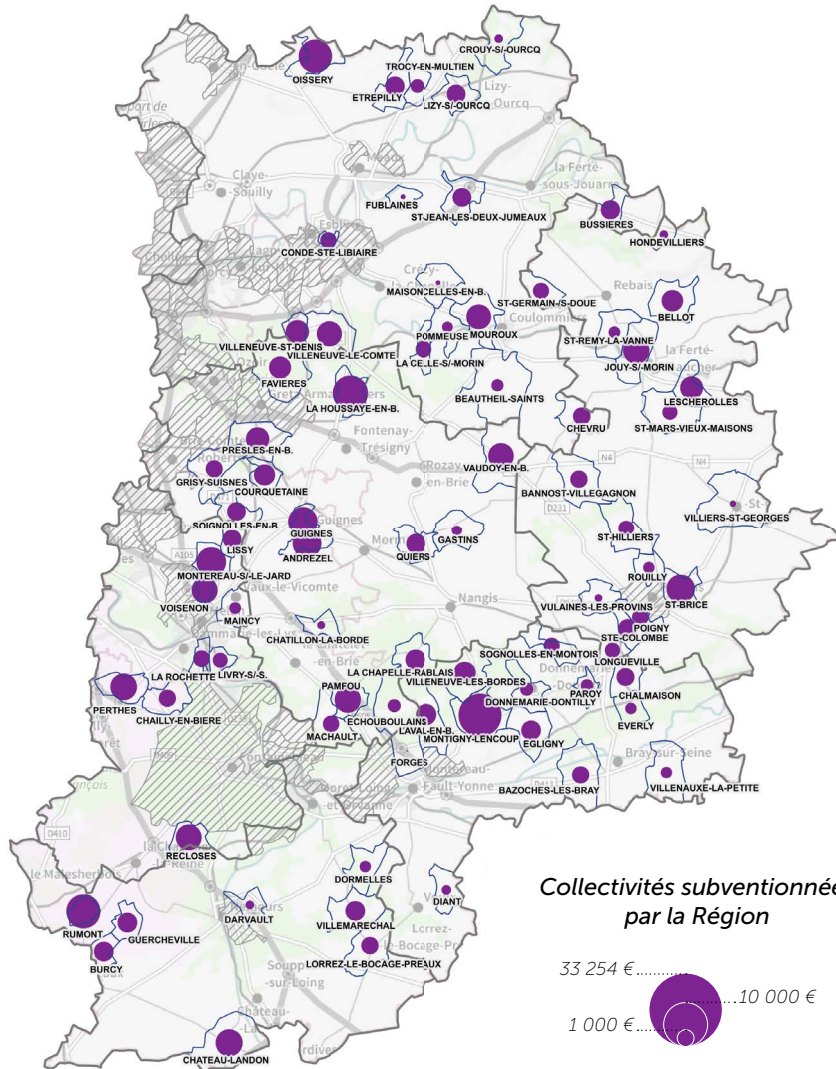
Découvrez la vidéo sur le dispositif intracting de la Banque des Territoires.



LAURÉAT DE L'APPEL À PROJET « MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC » DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Actions financées par la Région

Le SDESM a été porteur de projet, pour 79 communes bénéficiaires, d'une aide de 674 059 € (soit 32 % du coût HT des travaux). Ce soutien de la région permettra la rénovation de 1 967 points lumineux et une économie d'énergie de 76 %.





UNE EXPÉRIMENTATION UNIQUE EN FRANCE POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

En partenariat avec les experts écologiques et éclairagistes du Cerema (établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires), le SDESM pilote une expérimentation nationale concernant l'impact de l'éclairage public sur la biodiversité nocturne et plus particulièrement sur l'activité des chauves-souris.

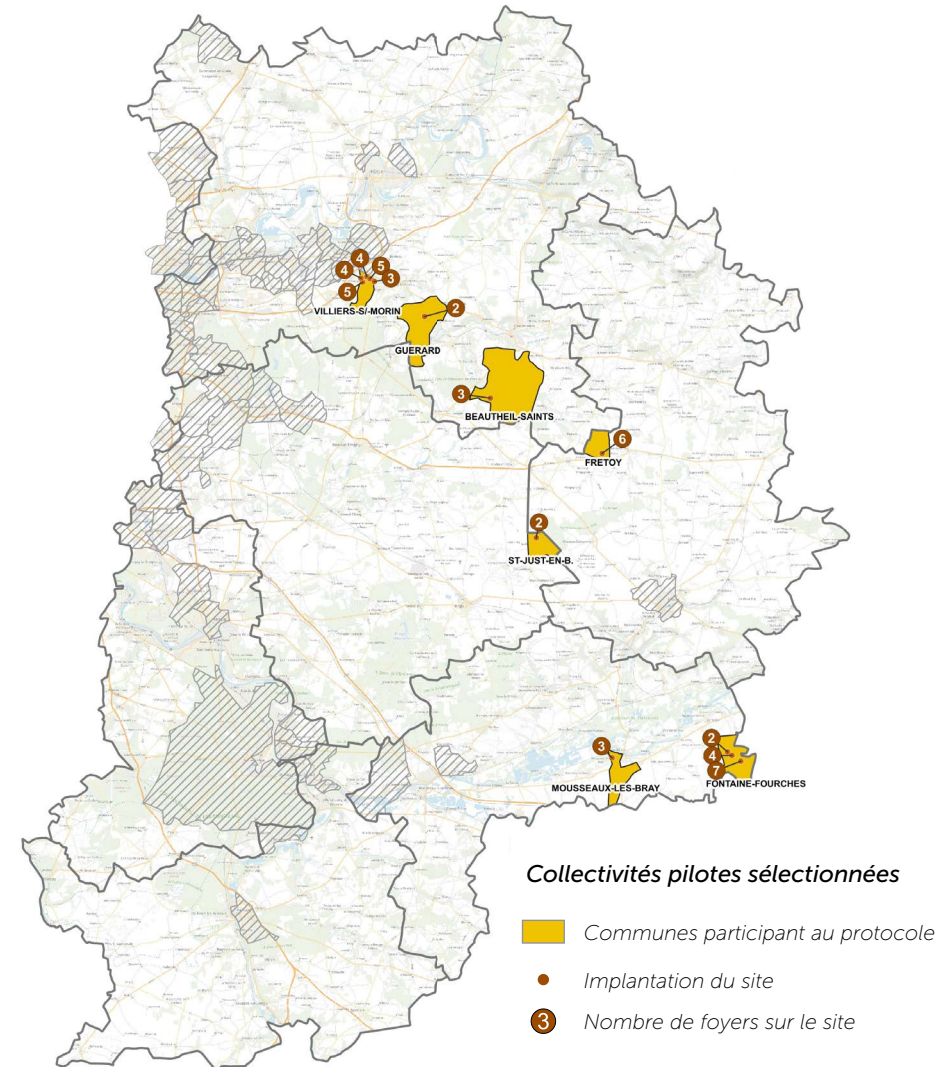
Observée, suivie et évaluée sur 3 ans, l'étude concerne 7 communes rurales de notre département choisies selon plusieurs critères environnementaux et techniques : Beautheuil-Saints, Fontaine-Fourches, Frétoy, Guérard, Mousseaux-lès-Bray, Saint-Just-en-Brie et Villiers-sur-Morin.

Dès 2022, ce protocole s'est traduit par l'installation de luminaires Bluetooth innovants équipés de LED de couleur ambré à 1 850K, émettant beaucoup moins de bleu que les LEDs blanches à 3 000K. L'évolution et le comptage des mammifères volants sont réalisés par l'installation d'enregistreurs acoustiques en période estivale tandis que des mesures électriques et photométriques sont relevées sur les installations mises en place.

Les résultats de ce projet scientifique feront l'objet d'un rapport national produit par le Cerema courant 2024.



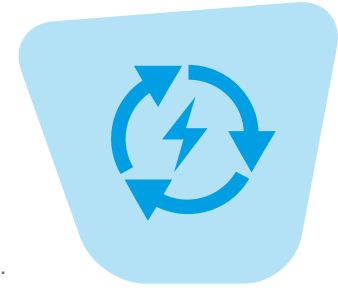
Protocole expérimental Cerema - SDESM





La transition énergétique

Le syndicat conseille les communes et les soutient dans leurs démarches de réduction de leur consommation d'énergie ainsi que leur transition vers des énergies décarbonées. En 10 ans, le SDESM s'est ainsi saisi de divers sujets essentiels pour notre avenir, en développant la mission de Conseil en Énergie Partagé avec le soutien de l'ADEME, en accompagnant les Plans Climat Air Énergie Territorial portés par les intercommunalités, en favorisant la mobilité décarbonée et en investissant dans le développement des énergies renouvelables.



Le Conseil en Énergie Partagé



Frédéric
MOREL

Vice-président

Chargé de l'efficacité énergétique
des bâtiments publics et du Conseil
en Énergie Partagé

“**La mise en service de chaudières biomasse à Villecerf et Montolivet a démontré la capacité du SDESM à exercer le rôle de maître d'ouvrage de ce type d'opération et à accompagner nos collectivités jusqu'à la concrétisation effective de choix énergétiques plus durables et responsables.**”

LES CHIFFRES CLÉS

- 11** communes ont adhéré ou ont renouvelé leur adhésion au service de CEP
- 12** conventions sont arrivées à leur terme
- 50** communes et EPCI dont les conventions étaient actives en 2022
- 6** rapports CEP ont été réalisés
- 23** projets sur **15** communes ont été accompagnés sur la programmation de travaux d'efficacité énergétique et l'apport de subvention du SDESM



Montant des subventions accordées en 2022

75 139 €

Les points clés de l'année 2022



HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ET APPEL DE L'ÉTAT À AGIR EN FAVEUR DE LA SOBRIÉTÉ

Face au contexte de crise énergétique, un webinaire sur la sobriété énergétique a été organisé et un accompagnement poussé sur la mise en place d'actions de sobriété a été assuré. Le SDESM et la Banque des Territoires se sont également associés pour déployer l'outil Prioréno sur le département.



ACQUISITION D'UNE MALLETTE « ISIDIAG »

Les articles R.241-25 à R.241-29 du code de l'énergie instaurent l'obligation de limiter la température de chauffage dans divers locaux, tels que ceux à usage de bureaux, d'enseignement ou sportif. Pour permettre aux communes adhérentes au service CEP de respecter la réglementation et de réduire leurs consommations d'énergie, le SDESM a fait l'acquisition, fin 2022, d'une mallette « ISIDIAG » pour réaliser des campagnes de mesures dans les bâtiments afin d'identifier des gisements d'économie d'énergie liés aux systèmes de production de chauffage et de climatisation. Entre octobre et décembre 2022, 3 campagnes d'enregistrements ont été réalisés : sur une mairie, un gymnase et une école maternelle.



GESTION TECHNIQUE DU BÂTIMENT : EXPÉRIMENTATION D'UN PILOTAGE À DISTANCE DU CHAUFFAGE

En décembre 2021, le SDESM a fait installer un outil de pilotage à distance du chauffage électrique de la salle des fêtes de Saint-Méry en partenariat avec la commune et la société WIT. Cette Gestion Technique du Bâtiment (GTB) a permis à la commune de programmer la mise en chauffe de la salle à distance via une page internet dédiée, selon les occupations réelles de la salle et d'adapter les consignes de températures aux périodes d'occupations (19°C ou 21°C), d'inoccupation (14°C) et hors gel (5°C) au plus juste des besoins.

Le résultat est une baisse globale des consommations d'énergie de 50 % sur une année glissante avec un calcul du temps de retour sur investissement de seulement 2,4 années à prix constant et sans subvention. L'expérimentation s'avère très positive sur l'intérêt de ce type de solution technologique pour certains bâtiments publics. Il est à noter que l'installation d'une GTB deviendra obligatoire pour un grand nombre de bâtiments publics à l'horizon 2025 et 2027.

Le projet EMIT

(Exploitation Maintenance des Installations Thermiques)

En 2021, le SDESM et le Syndicat des Énergies des Yvelines (SEY78) ont lancé un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des bâtiments publics. Une première pour le SDESM et le SEY dans ce domaine. La première saison de chauffe 2021-2022 a permis de tirer les premiers enseignements sur les améliorations à apporter dans le cadre de ce marché.

LES CHIFFRES CLÉS

14 communes seine-et-marnaises et 3 collectivités Yvelinoises sont adhérentes au marché groupé.

75 bâtiments (dont 61 en Seine-et-Marne) ont bénéficié du service.

Une participation financière du SDESM de **50 %** du montant de la prestation « P2 » (entretien courant) du contrat de maintenance pour ses communes adhérentes, soit **27 000 €** en 2022.



Les énergies renouvelables

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Dans le cadre du développement du Fonds Chaleur en Île-de-France, et pour répondre au besoin de développement des énergies renouvelables thermiques (biomasse, solaire thermique, géothermie, chaleur fatale et réseaux de chaleur associés), l'ADEME a lancé un Appel à manifestation d'intérêt auquel le SDESM a répondu pour être l'opérateur territorial qui gèrera et animera le Fonds Chaleur sur son territoire au travers d'un Contrat de Développement des Energies Renouvelables thermiques, dispositif renommée par l'ADEME Contrat Chaleur Renouvelable (CCR).

La finalité de ce contrat est de doter le territoire de moyens financiers pour qu'il développe massivement les installations de production de chaleur renouvelable. Il permettra d'engager le SDESM et l'ADEME dans l'attribution du Fonds Chaleur auprès d'une multitude de petits projets, qui, cumulés, permettront d'atteindre les seuils fixés par l'État pour bénéficier de cette aide financière.

L'année 2022 a été marquée par les négociations pour finaliser le contrat. La particularité du CCR porté par le SDESM est qu'il s'adressera à tous les porteurs de projets acteurs publics et privés (hors particuliers). Contractualisé avec l'ADEME, le CCR fixe comme objectifs au SDESM de concrétiser 45 installations totalisant au moins 11 GWh de production (biomasse, solaire thermique, géothermie, réseaux de chaleur...), ce qui représentera plus de 15M€ d'investissements pour plus de 7M€ d'aides de l'ADEME.

2023 marquera officiellement le lancement du dispositif et sa phase opérationnelle sur le territoire du syndicat. Le SDESM proposera à ses adhérents de bénéficier d'un marché qu'il coordonnera pour la réalisation des études de faisabilité.



Philippe
BAPTIST

Vice-président

Chargé des relations avec les opérateurs de communications électroniques et du développement des réseaux de chaleur et de froid

“**La signature du Contrat Chaleur Renouvelable avec l'ADEME porte des objectifs ambitieux pour façonner notre avenir énergétique. Un défi que nous relèverons, à l'échéance de 3 ans, grâce à la réalisation de 45 installations d'énergies renouvelables thermiques, générant au moins 11 GWh de production.**”

ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE CHALEUR D'AVON

La commune d'Avon a transféré la compétence réseau de chaleur au SDESM. En 2022, l'étude d'opportunité visant à identifier les potentiels de création et de développement de réseaux de chaleur publics alimentés par des énergies renouvelables a été finalisée. Cette dernière a été concluante.

Ainsi, en fin d'année, le SDESM a confié au bureau d'études Marnergy-Itherm Conseil, la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur urbain. Cette étude sera menée au cours de l'année 2023 en lien avec la commune, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et le syndicat de copropriété du quartier de la Butte-Montceau.

RÉSEAU DE CHALEUR BIOMASSE À LIZY-SUR-OURCQ

Cette année 2022 a permis de consolider le bon fonctionnement du réseau de chaleur et d'assurer le contrôle du concessionnaire Lizynergie sur l'exercice 2021.

La chaufferie biomasse, alimentant 350 logements de Trois Moulins Habitant, le gymnase de Lizy-sur-Ourcq et le collège Saint-Saens, a été mise en service en janvier et inaugurée le 17 février 2022. C'est à cette occasion que les premiers MWh à base d'énergie renouvelable ont pu être livrés à l'ensemble des abonnés. Sur l'année, 2 282 MWh ont été délivrés pour un prix moyen de la chaleur de 91,99 € HT.

L'année 2022 ayant été particulièrement douce, une baisse conséquente des consommations prévisionnelles, à moins de 3 000 MWh sur l'année, a pu être observée. Les résultats 2022 seront consolidés courant 2023 et permettront de dresser une première année complète d'exploitation du réseau.

INSTALLATIONS DE CHAUDIÈRES BIOMASSE À VILLECERF ET MONTOLIVET

En 2020, le SDESM s'est engagé avec les communes de Villecerf et Montolivet dans une délégation de maîtrise d'ouvrage pour lancer un marché groupé dédié à l'installation de trois chaudières granulé-bois en remplacement de la solution fioul d'origine.

Les travaux ont commencé en octobre 2021 et les travaux ont été réceptionnés par le SDESM avec une mise en service des 3 installations en 2022 : en janvier pour l'école et pour la mairie-foyer rural de Villecerf, puis en octobre pour la mairie-école de Montolivet. Le coût des travaux s'est élevé à 151 316 € pour Villecerf (dont 66 640 € de DSIL) et à 68 279 € HT pour Montolivet (dont 40 840 € de DSIL).

Cette opération groupée a démontré que le SDESM est en capacité d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce type d'opération, de participer à la mise en œuvre de production de chaleur renouvelable et d'accompagner ses collectivités adhérentes à la concrétisation de la transition énergétique.

L'ÉNERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

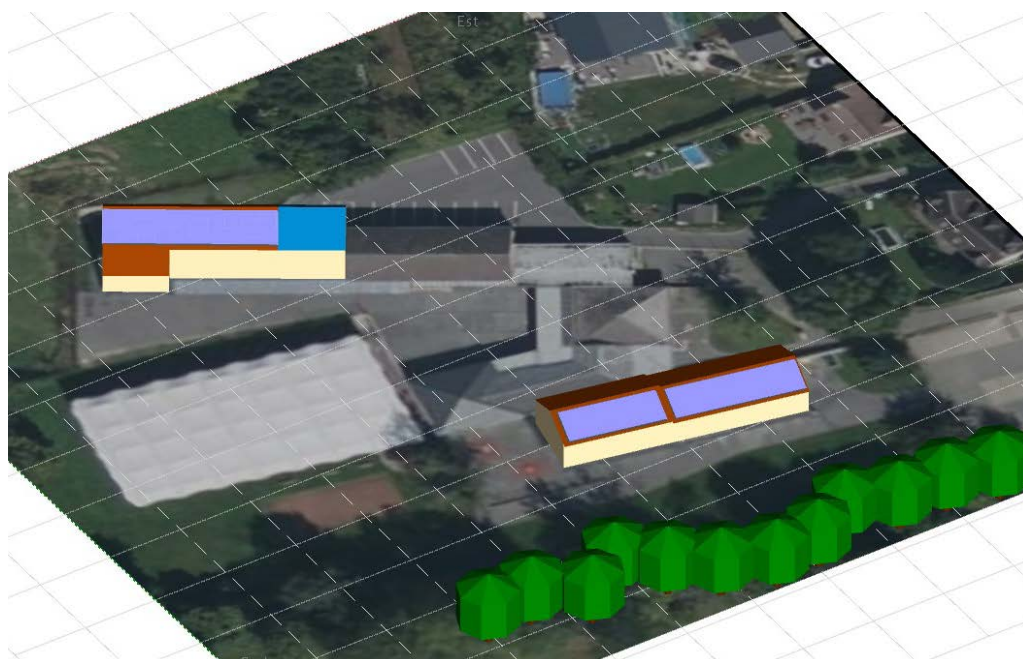
Le service Énergie du SDESM réalise des études d'opportunité photovoltaïque à la demande des communes. L'année 2022 a été marquée par une forte hausse des sollicitations : plus de 25 communes ont souhaité réaliser une étude d'opportunité pour un ou plusieurs de leurs bâtiments publics (contre seulement 4 à 12 communes les années précédentes).

Les fortes évolutions du coût de l'électricité sur cette année 2022 sont probablement à l'origine de ce net regain d'intérêt pour le photovoltaïque, et en particulier pour l'autoconsommation. Toutefois, cette situation nouvelle a conduit à la création d'une liste d'attente pour la réalisation de ces études.

Fin 2022, le SDESM s'est associé à d'autres acteurs franciliens, sous la coordination de l'Institut Paris Région AREC (Agence Régionale Énergie-Climat), pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Les Générateurs » de l'ADEME.

Les Générateurs est un réseau de conseillers financé par l'ADEME dont les missions principales sont :

- Apporter un conseil de premier niveau neutre et objectif aux collectivités pour les sensibiliser aux énergies renouvelables éolien et photovoltaïque
- Permettre la montée en compétence des collectivités en amenant une expertise technique, juridique et financière sur les phases d'émergence des projets éolien et photovoltaïque
- Aider à l'émergence de projets d'énergies renouvelables construits avec les territoires et en lien avec les objectifs de développement locaux et régionaux



Bernadette
BEAUVAIS

Vice-présidente

Chargée du développement des technologies innovantes de gaz et d'électricité renouvelables

“ Résolu à soutenir, à conseiller et à guider les collectivités dans leurs projets, le SDESM a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour intégrer le dispositif « Les Générateurs » et ainsi mieux répondre au fort intérêt des communes pour le photovoltaïque et l'autoconsommation. ”

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le SDESM accompagne 9 EPCI de Seine-et-Marne dans l'élaboration de leur PCAET, avec l'appui du bureau d'études BL évolution.



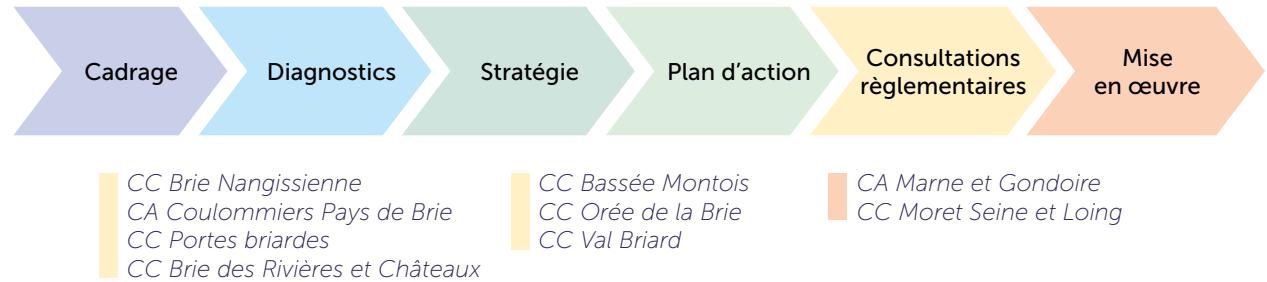
Jacques
DELPORTE

Vice-président

Chargé du suivi des PCAET et du développement de l'hydrogène décarboné

Après la Communauté d'agglomération Marne et Gondoire en 2021, la Communauté de communes de Moret Seine et Loing a adopté son PCAET en mars 2022, en s'appuyant sur des objectifs ambitieux et un programme de 33 actions. Les 7 autres intercommunalités accompagnées sont entrées en phase de validations réglementaires. Essentiels pour élaborer des stratégies durables en termes d'enjeux climatiques, de qualité de l'air et de transition énergétique, l'ensemble des PCAET suivis par le SDESM entreront ainsi en phase de mise en œuvre dès 2023.

État d'avancement des démarches PCAET au 31/12/2022



1 PCAET avancé dans sa mise en œuvre

2022 constitue la 2^e année de mise en œuvre du PCAET de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire. Le SDESM continue d'être présent auprès de la CA dans cette démarche. Le syndicat est étroitement associé à l'élaboration du Schéma directeur des énergies de l'agglomération, qui vise à définir de façon très opérationnelle le développement des énergies renouvelables et de récupération sur le territoire de Marne et Gondoire à horizon 2030, puis 2050.

1 PCAET adopté en 2022

La Communauté de communes de Moret Seine et Loing a adopté son PCAET le 21 mars 2022. Ce territoire s'engage dans une stratégie ambitieuse de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (-37 % à 2030 ; -89 % à 2050 ; par rapport à 2015) et de diminution de ses consommations énergétiques (-31 % à 2030 ; -56 % à 2050 ; par rapport à 2015). Il s'appuie pour cela sur un programme de 33 actions, portant sur différents domaines : agriculture et consommation / bâtiment et cadre de vie / mobilité / nouvelles énergies / communication interne et externe. Ces actions permettront également d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter le territoire au changement climatique.

6 projets de PCAET arrêtés en conseil communautaire

En 2022, 6 EPCI ont arrêté leur projet de PCAET : les Communautés de communes Bassée Montois et Orée de la Brie en mai-juin, les Communautés de communes Brie Nangissienne et Val Briard en septembre, et la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté de communes Portes briardes en décembre. Ces 6 démarches sont donc passées à la phase des validations réglementaires qui s'achèvera sur 2023.

La Commission Consultative Paritaire « Transition énergétique »

Le SDESM a réuni la Commission Consultative Paritaire « Transition énergétique » à deux reprises en 2022 :

- le 6 juillet, sur le thème de « La résilience des territoires », avec la participation de Corentin Riet du Shift project (<https://theshiftproject.org>). Ce dernier a rappelé l'urgence à agir et à se défaire de l'emprise des énergies fossiles. Il a plaidé pour une mobilisation forte, portée par les enjeux consensuels de sécurité et de bien-être des populations, et pour la mise en place d'actions concrètes sur les territoires reposant sur une approche systémique et visant une appropriation locale par les citoyens ;
- le 9 décembre, avec pour thème « Investir pour lutter contre le changement climatique et favoriser son autonomie énergétique ». Les grands témoins étaient Rémi Gaubert et Yannick Chamming's qui ont présenté l'initiative Team For The Planet (<https://team-planet.com/fr>) qui vise à financer les innovations permettant de lutter contre le changement climatique. Il a aussi été question de photovoltaïque, et notamment d'autoconsommation, avec les interventions d'Aylce Morlet de la Région Île-de-France et de Samantha Soundaravelou d'Énedis.

Ces CCP ont permis de réunir une cinquantaine de personnes à chaque séance. Ces réunions ont été organisées avec l'appui des partenaires de la CDTE 77 (Communauté Départementale pour la Transition Énergétique en Seine-et-Marne) qui ont partagé leurs actualités à ces occasions.



La mobilité décarbonée

Le SDESM favorise la mobilité décarbonée en participant à l'animation du club CapBioGNV et en gérant le principal réseau de bornes de recharge publiques sur le département : Ecocharge77, composé de 174 bornes et 348 points de recharge.

LE BIOGNV

Dans le prolongement de la charte CapMétha 77 (signée par le SDESM en 2020) et l'élaboration d'un schéma départemental (bio)GNV en 2021, le syndicat a participé en février 2022 au lancement du Club CapBioGNV, avec le Département de Seine-et-Marne, GRDF et GRTgaz. Ce club vise à créer du lien entre les acteurs de la filière afin de concrétiser l'objectif de 30 stations publiques à horizon 2030.

Avec 12 stations d'avitaillement publiques, la Seine-et-Marne est le 1^{er} département français en termes de nombre de stations. Permettant une réduction de 80 % des émissions de CO2 par rapport au diesel (norme Euro 6), le bioGNV est un carburant de choix pour la décarbonation du transport lourd sur le département (fret, transport de voyageurs, bennes à ordures ménagères).

En parallèle du lancement du Club, le SDESM a participé au BioGNV Tour qui vise à rencontrer tous les EPCI de Seine-et-Marne afin de partager avec eux les conclusions territorialisées du schéma départemental BioGNV et de travailler à l'émergence d'une station sur leurs territoires (identification des fonciers pertinents, des entreprises potentiellement intéressées, etc.). En 2022, le syndicat et ses partenaires sont ainsi allés à la rencontre de 11 EPCI. L'année 2023 permettra de boucler ce BioGNV Tour avec les 12 EPCI restants.



LE SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

En application de l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités (LOM), et de son décret d'application 2021-565 du 10 mai 2021, le SDESM a lancé dès début 2021 la réalisation de son SDIRVE avec l'appui du groupement SYSTRA / Element Energy.

La démarche, ouverte à un grand nombre d'acteurs publics et privés, vise à déterminer une stratégie collective de déploiement de bornes de recharges aux horizons 2024 et 2026.

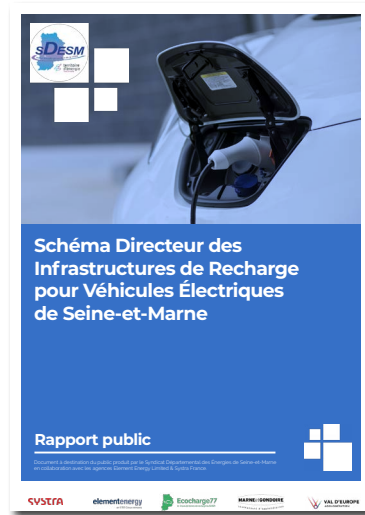
L'élaboration de ce SDIRVE a abouti à un vote à l'unanimité par le comité syndical le 22 septembre 2022 et d'un avis favorable par le préfet du département de Seine-et-Marne le 23 décembre 2022.

Ce programme ambitieux à l'horizon 2026, de déployer près de 655 nouvelles bornes de recharge sur l'ensemble du département, objectif partagé par l'ensemble des aménageurs (SDESM, CA Marne et Gondoire, Val d'Europe Agglomération et Stations-e) ayant contribué à son élaboration.

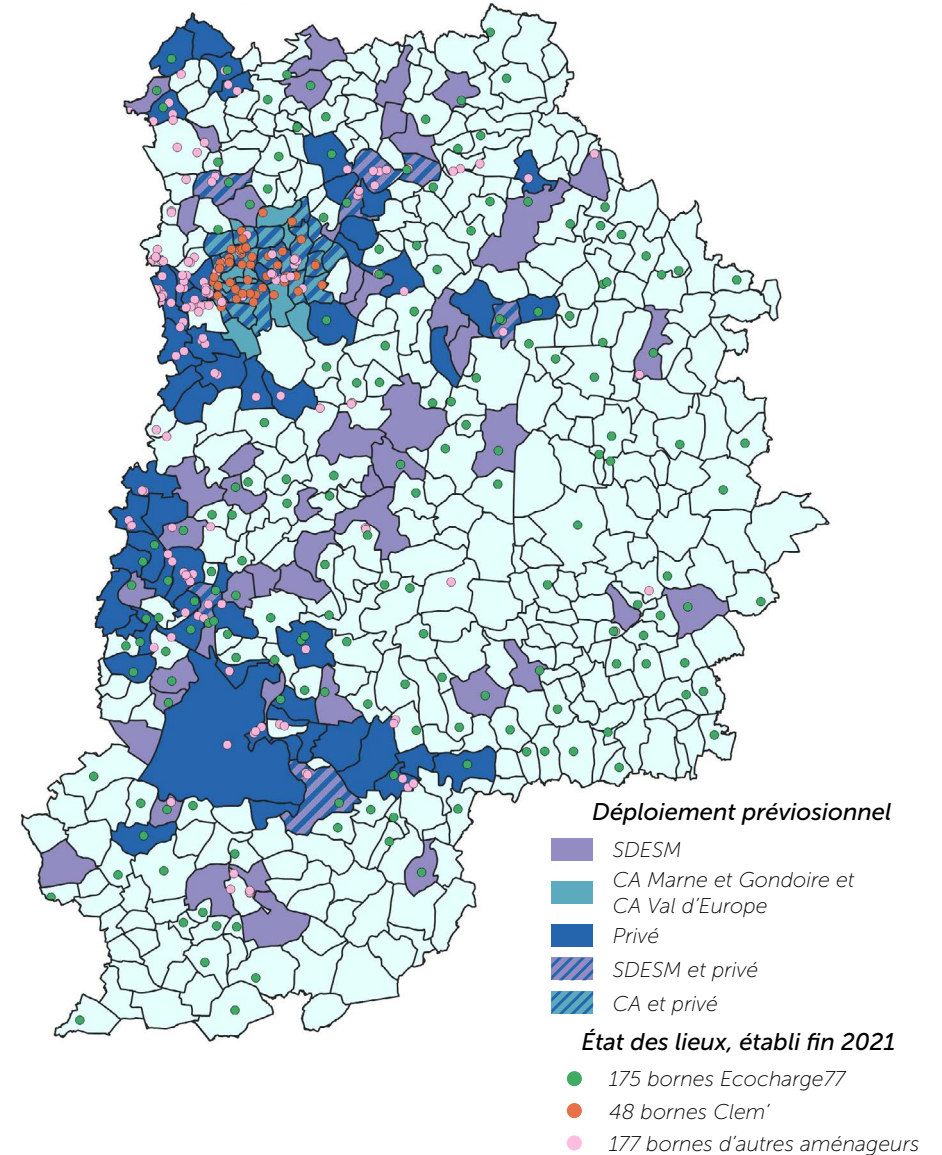
Au total, le SDESM investira quant à lui, 150 nouvelles bornes d'ici 2026.



Retrouvez le rapport public du SDIRVE.



Programme prévisionnel de déploiement 2023 - 2026



LES BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Jacques
ILLIEN

Vice-président

Chargé de la mobilité électrique et du développement des carburants propres

“**L’essor de la voiture électrique est une évidence, soulignée par une croissance de 105 % des recharges sur notre réseau, par rapport à 2021. Plus que jamais, notre rôle, au SDESM, est d’accompagner tous les usagers en facilitant leur passage à la mobilité électrique. En 2022, une étape cruciale a été franchie avec la finalisation de notre SDIRVE, une feuille de route essentielle pour de nouvelles installations, en phase avec les besoins de notre département. D’ici 2026, 655 nouvelles bornes seront déployées dans un objectif partagé avec nos partenaires. L’engagement du SDESM se traduira par l’implantation de 150 nouvelles bornes, majoritairement au sein des communes rurales, contribuant ainsi au succès de cette démarche ambitieuse.**”

L’année 2022 a été une année de consolidation des résultats à la suite de la modification tarifaire opérée en début d’année 2021, ainsi que la réception des travaux de mise à niveau du parc de bornes incluant :

- La reprise de piquets de terre
- Le déploiement de nouvelles cartes électroniques
- Le déploiement de modems compatibles 3G/4G
- Le déploiement de compteurs MID permettant à terme d’engager une tarification au kWh

Malgré la hausse tarifaire en 2021, la progression en nombre de recharge a été très marquée, avec :

72 823
recharges enregistrées

6 255
recharges d’itinérants

1 651
recharges d’utilisateurs occasionnels

52 044
recharges des abonnés

Soit, une progression de près de **105 %** du nombre de recharges par rapport à 2021.

97 opérations de maintenance curative ont été réalisées en 2022, représentant un quasi-doublement du nombre d'opérations par rapport à 2021. Cela s'explique à la fois par le nombre croissant du nombre de recharge et par un parc de bornes atteignant bientôt sa dixième année.

Les consommations d'électricité suivent également la même tendance, avec près de 110 % d'augmentation, soit environ 1 700 MWh (806 MWh en 2021).

Cette hausse des consommations a eu une répercussion budgétaire importante dans le fonctionnement du réseau, considérant également la hausse des prix de l'électricité observée tout au long de l'année 2022. L'impact de cette hausse amènera le SDESM à revoir sa politique tarifaire pour un passage au kWh facturable, dès le mois d'avril 2023, avec pour objectif de rapprocher le réseau Ecocharge77 de l'équilibre budgétaire.

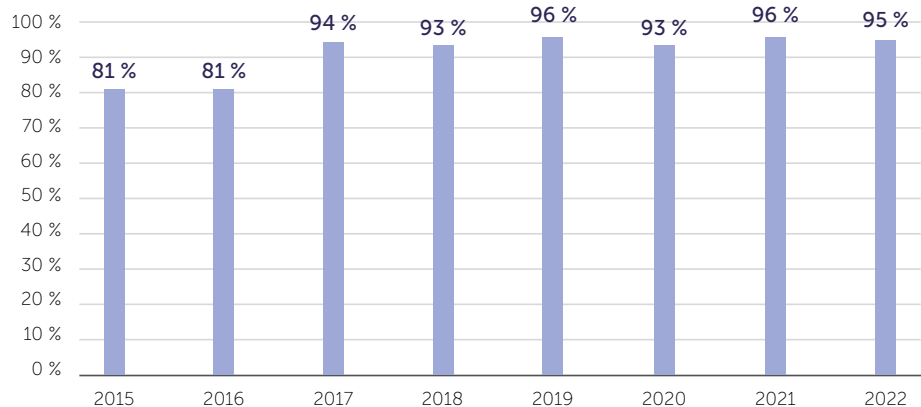


Ecocharge77

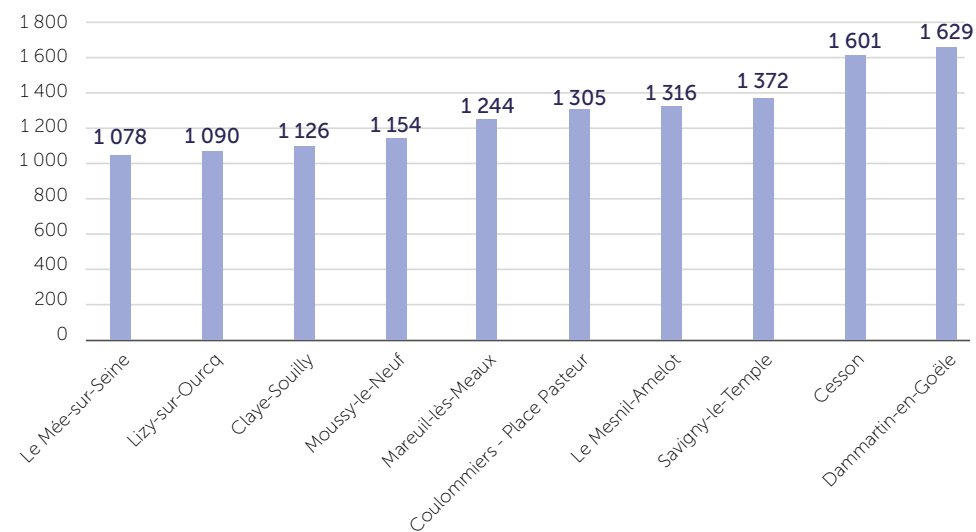
le réseau de bornes de recharge du SDESM



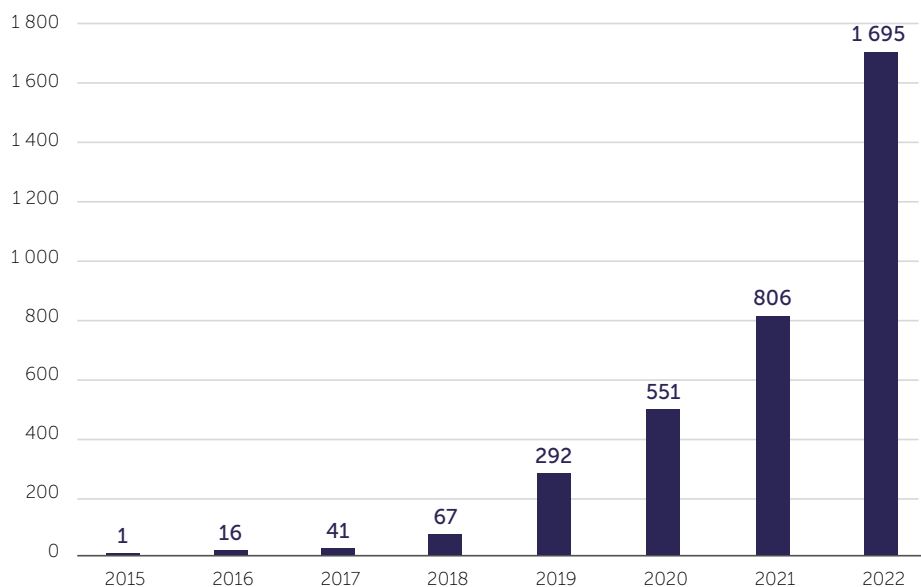
Évolution annuelle de la fiabilité de la charge



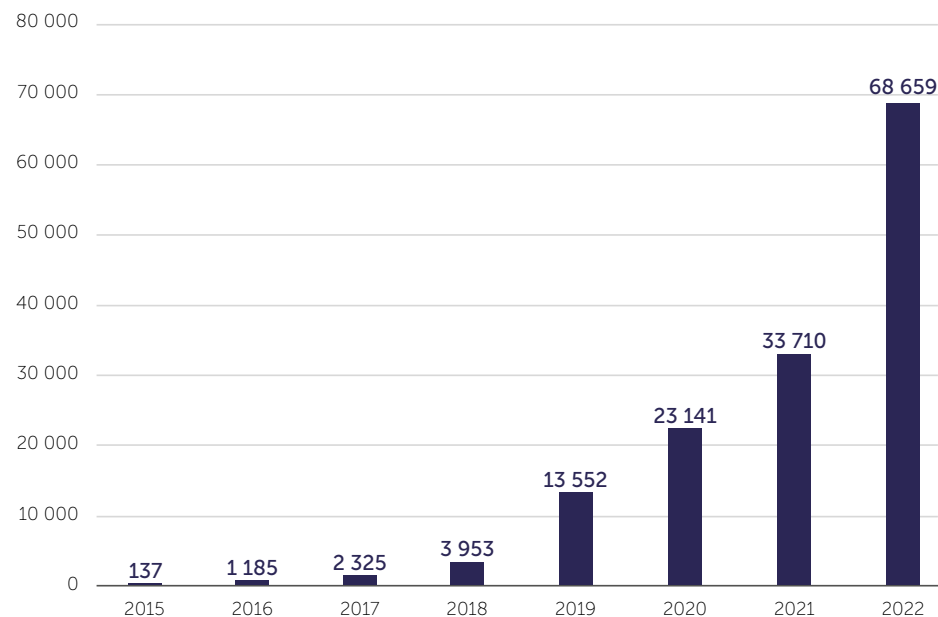
Top 10 du nombre de recharges



Énergie délivrée par an en MWh



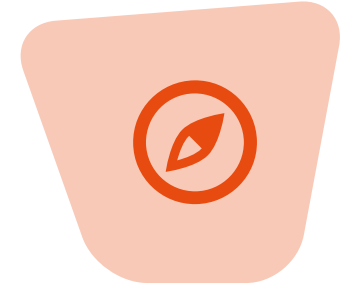
Nombre de recharges facturables par an





Le système d'information géographique

Le système d'information géographique



Christophe
MARTINET

Vice-président
Chargé du SIG et de la stratégie Open Data

Le SDESM met à disposition de ses adhérents et de ses partenaires un portail collaboratif permettant d'accéder à de nombreuses données d'information géographique, dont les réseaux de distribution et de transport d'électricité et de gaz, le parc d'éclairage public et les opérations réalisées et programmées sur le domaine public et les bâtiments publics impactant les réseaux électriques et gaziers.

“ Le SIG offre une perspective unique pour la gestion territoriale des élus, permettant une meilleure prise de décision et une planification précise. Grâce au portail ArcOpole Pro, régulièrement mis à jour, nous renforçons notre engagement à fournir des solutions efficaces et adaptées aux collectivités qui doivent faire face à de nombreuses contraintes réglementaires. ”

LES CHIFFRES CLÉS



+ 20 000

consultations à l'année



1 738

connexions par mois
en moyenne provenant de
160 visiteurs différents

UNE NOUVELLE CONVENTION CADRE

Le système de conventionnement, qui n'existait que pour les EPCI et les partenaires départementaux ou régionaux, a été généralisé aux communes. Une nouvelle convention cadre a ainsi été adoptée par le comité syndical le 6 avril 2022. L'accès au portail en ligne ArcOpole Pro est désormais soumis à un principe strict de séparation des comptes par utilisateur physique. Un journal détaillé des connexions a aussi été mis en place, permettant de vérifier l'activité de chaque utilisateur.

Par ce moyen, et grâce à un travail de préparation de plus de deux ans, le SDESM s'est mis entièrement en conformité avec les recommandations de son Délégué à la Protection des Données en application du RGPD européen.

À partir de la refonte du système de conventionnement et jusqu'à la fin de l'année, 185 conventions ont été signées, dont 174 avec les communes, les autres conventions concernant des EPCI et différents partenaires ou prestataires.

L'ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS

Trois événements de découverte du portail en webinar ont été organisés, les 17, 18 et 23 mai, pour expliquer les nouvelles modalités de conventionnement.

En parallèle de cette communication, entre octobre et décembre, le SDESM a organisé 4 sessions d'assistance à la prise en main des fonctions du portail, qui ont réuni 46 personnes (agents et élus des collectivités). Un nouveau tutoriel vidéo a été réalisé (n°12 « *Ajout de données par l'utilisateur* »). Ces tutoriels sont consultables sur internet sur la chaîne YouTube du SDESM. L'ensemble des tutoriels a totalisé 624 vues au cours de l'année.



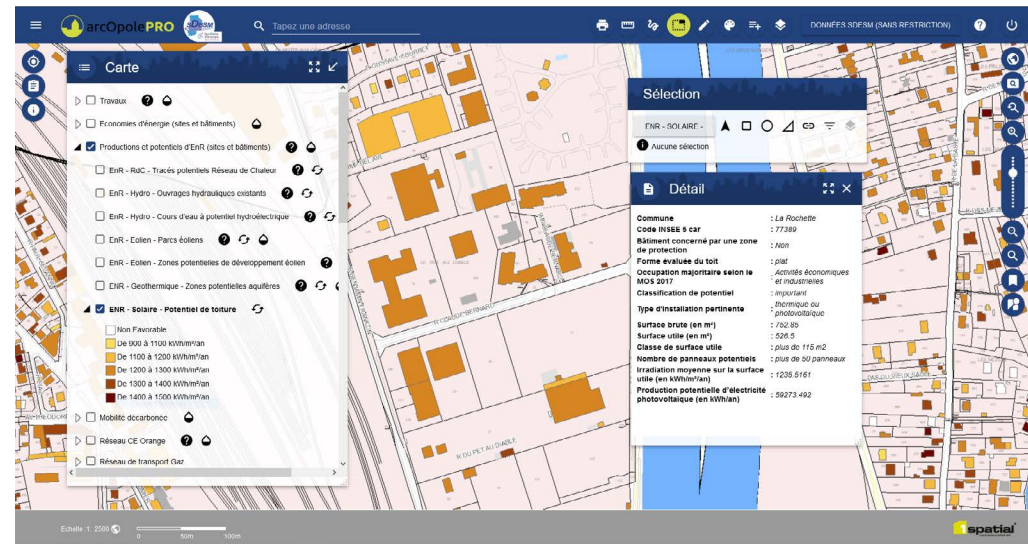
Retrouvez l'ensemble de nos tutoriels ArcOpole Pro sur notre chaîne YouTube.



DÉVELOPPEMENTS D'ARCOPOLE PRO

Plusieurs couches d'information ont été ajoutées dans le portail en ligne SIG ArcOpole Pro, accessibles à tous les utilisateurs quel que soit leur niveau de conventionnement.

- Le potentiel de développement de la production des énergies naturelles renouvelables, agrégeant la capacité des toitures à accueillir des équipements solaires thermique et photovoltaïque (étude régionale AREC-IPR, 2018) et le recensement des aquifères jusqu'à 200m permettant le forage de puits géothermiques (donnée nationale BRGM).
- Les périmètres officiels protégeant le patrimoine architectural et naturel, combinant notamment les monuments et les sites classés ou inscrits, les zones Natura200, les espaces naturels sensibles et les continuités écologiques (Trames Vertes et Bleues).
- L'étude organisée par le SDESM sur la mobilité électrique et le schéma directeur des IRVE, comprenant les stations de charge existantes fin 2021 et les besoins en points de charge aux horizons 2024 et 2026, par commune et par quartier.



Enfin, ont également été intégrées les deux études sur la déperdition thermique des toitures et l'impact des éclairages, accessibles pour les utilisateurs disposant des fonctions avancées.

LA CARACTÉRISATION DES TERRITOIRES PAR IMAGERIE (PVA NOCTURNES)

En partenariat avec 6 EPCI, le SDESM a réalisé deux études autour de l'acquisition de prises de vues aériennes permettant de caractériser de façon précise les déperditions thermiques des toitures des bâtiments d'une part, et l'impact réel des éclairages extérieurs en termes de luminance d'autre part.

Le SDESM a accompagné les agents et élus des EPCI concernés dans l'interprétation des résultats. La 2^{ème} phase du projet se poursuivra en 2023.

Les deux études ont représenté un coût de 204 815 € avec une participation des EPCI de 113 021 €.



Les achats d'énergie et les marchés publics

La commande publique



Claire
CAMIN

Vice-présidente

Chargée de la commande publique durable

“**En 2022 et dans la continuité de nos engagements, tous les marchés lancés par le SDESM ont fait l’objet d’au moins un critère d’attribution à caractère environnemental. Concernant le groupement de commandes gaz et électricité, les services du SDESM ont fait face, durant l’année, à une crise énergétique sans précédent et ont su réagir efficacement pour sécuriser des prix – certes élevés – mais inférieurs aux moyennes nationales.**”

En 2022, le SDESM a procédé à la passation de deux marchés publics essentiels pour le syndicat :

Accord-cadre à marchés subséquents d’études d’exécution et de travaux d’électrification, d’éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection

Ce marché porte sur les travaux d’enfouissement, d’extension et de renforcement des réseaux électriques du SDESM. Conclu sous forme d’accord-cadre multi attributaires, il offre la possibilité à ses 6 titulaires de postuler aux différents chantiers ouverts par le SDESM en Seine-et-Marne, représentant une moyenne de 15 000 000 d’euros HT par an.

Exploitation et maintenance des installations d’éclairage public

Agissant en qualité de coordonnateur de groupement de commande, le SDESM propose aux communes et EPCI du département une solution de maintenance de leur éclairage public. Par son rôle de maître d’ouvrage, le SDESM apporte ainsi une expertise technique aux membres qui le nécessitent. Le marché contribue également efficacement à la réduction de la consommation énergétique par le remplacement des lampes anciennes. 363 communes et EPCI ont choisi de bénéficier du marché lancé par le SDESM.

LES CHIFFRES CLÉS

119 actes d’achat hors procédure de marché en raison de leur montant

3 marchés à procédure adaptée

3 appels d’offres ouverts

Tous les marchés lancés en 2022 ont fait l’objet d’au moins un critère d’attribution à caractère environnemental. L’accord-cadre à marchés subséquents d’études d’exécution et de travaux d’électrification, d’éclairage public, de communications électroniques et de vidéoprotection a fait l’objet d’une clause d’insertion sociale spécifique en collaboration avec Initiatives 77 et le Comité Départemental pour l’Insertion Pérenne par les Clauses Sociales.

Volumétrie de travaux ordonnés en 2022 : **61** marchés subséquents de travaux notifiés pour un montant cumulé de **13 794 493,66 € TTC**.

Le groupement de commandes gaz et électricité

L'année 2022 a été marquée par le contexte de la crise énergétique du gaz, entraînant par la même occasion la crise énergétique de l'électricité.

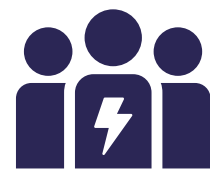
Les marchés d'achat d'énergie du SDESM, dont les prix reflètent les cours boursiers, n'ont pas été épargnés par cette crise. Elle s'est traduite par une hausse soudaine et rapide des prix de l'année 2022.

Initialement flottants, la dégradation du contexte géopolitique et énergétique a conduit le SDESM à fixer au plus vite le prix du gaz, puis le prix de l'électricité, sécurisant ainsi des prix malheureusement élevés, mais qui restent pourtant inférieurs aux moyennes nationales.

Tout au long de l'année 2022, le SDESM s'est mobilisé pour informer autant que possible les membres de son groupement de commandes, et au-delà, l'ensemble de ses adhérents. Des communications régulières ont été adressées et plusieurs webinaires avec la participation d'experts ont été organisés sur la thématique de la situation énergétique.

Confiant en l'avenir, le SDESM a relancé son groupement de commandes de fourniture d'énergie au second semestre de l'année 2022. En 2023 et 2024, le SDESM espère bénéficier de la stabilisation des cours des marchés de l'énergie.

Il partage cet espoir avec les 202 communes et EPCI qui ont souhaité bénéficier du prochain marché de fournitures de gaz. Ces collectivités seine-et-marnaises témoignent ainsi de leur confiance renouvelée à l'égard du SDESM et de ses techniques d'achat.



226

adhérents
au marché électrique



23 M€^{TTC}

de volume fourni



78,33 €^{HTT}

Prix moyen
pour compteur 36 kVA



Claude
RAIMBOURG

Vice-présidente

Chargée des relations avec la FNCCR et les acteurs institutionnels de l'énergie

“ En 2022, face à la hausse des prix de l'énergie, la FNCCR a été d'une aide précieuse pour porter nos préoccupations auprès des plus hautes instances de l'Etat. Au plus fort de la crise, elle a ainsi plaidé l'accès aux tarifs réglementés pour toutes les collectivités locales et leurs groupements, et appelé à une refonte nécessaire du marché de l'électricité.”



178
adhérents
au marché gaz



5 M€ TTC
de volume fourni

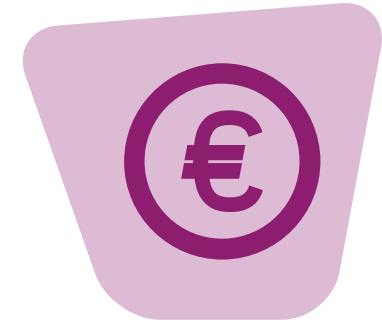


83,92 € HT
Prix moyen
en gaz



Les finances et les ressources humaines

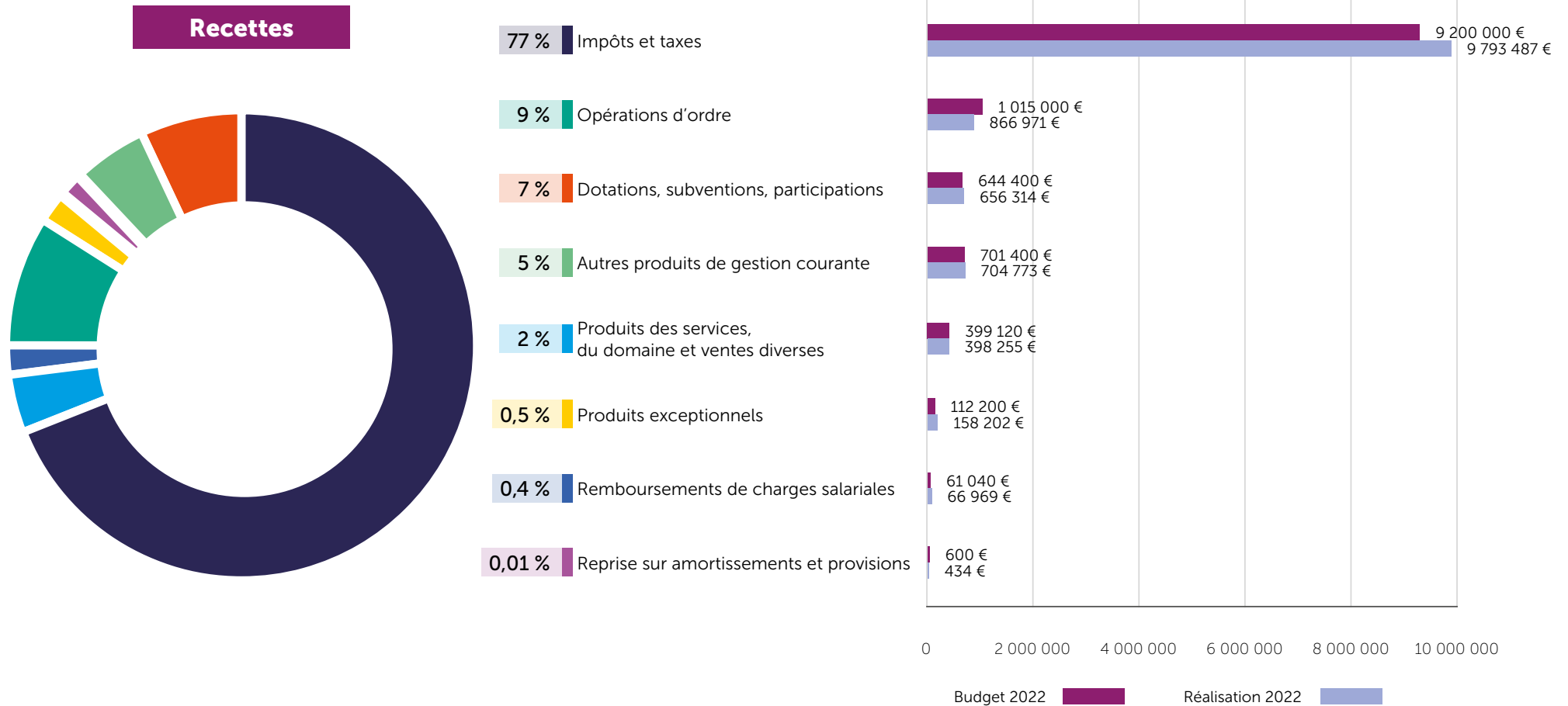
Budget 2022



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource du SDESM est la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité qui s'élève à 9 200 000 €.

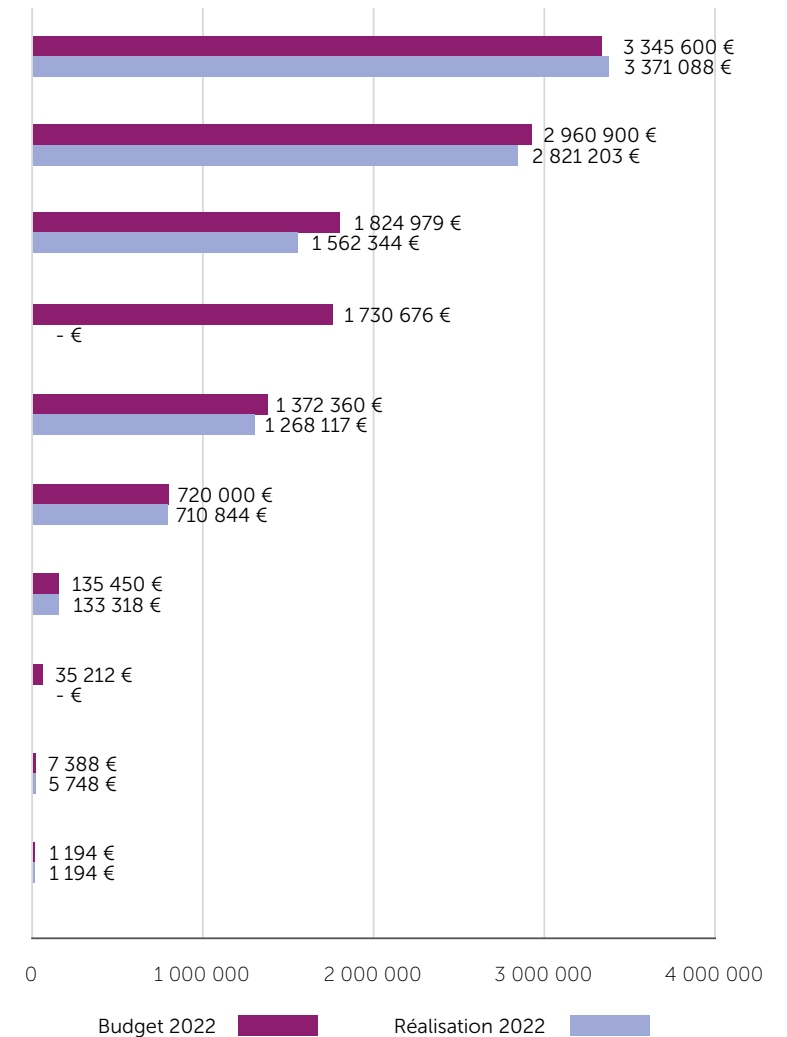
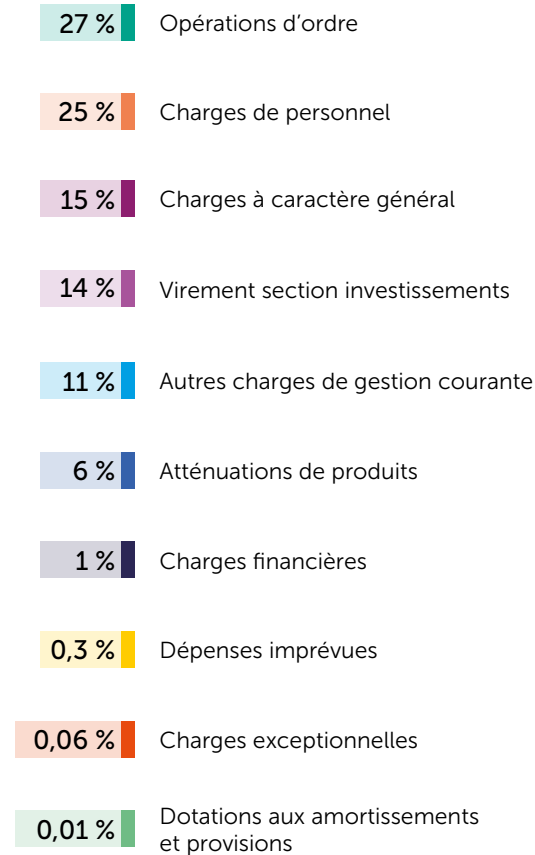
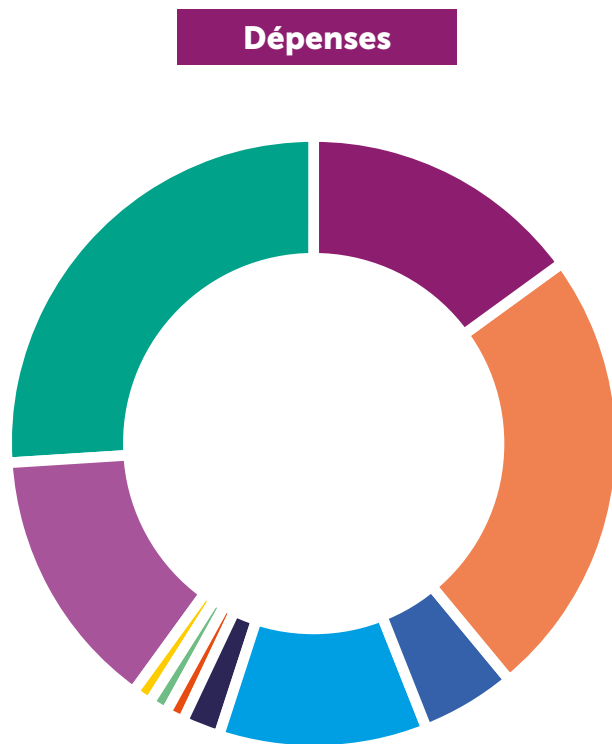
Section de fonctionnement - Recettes



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnel constituent le poste le plus important du budget de fonctionnement (25 %).

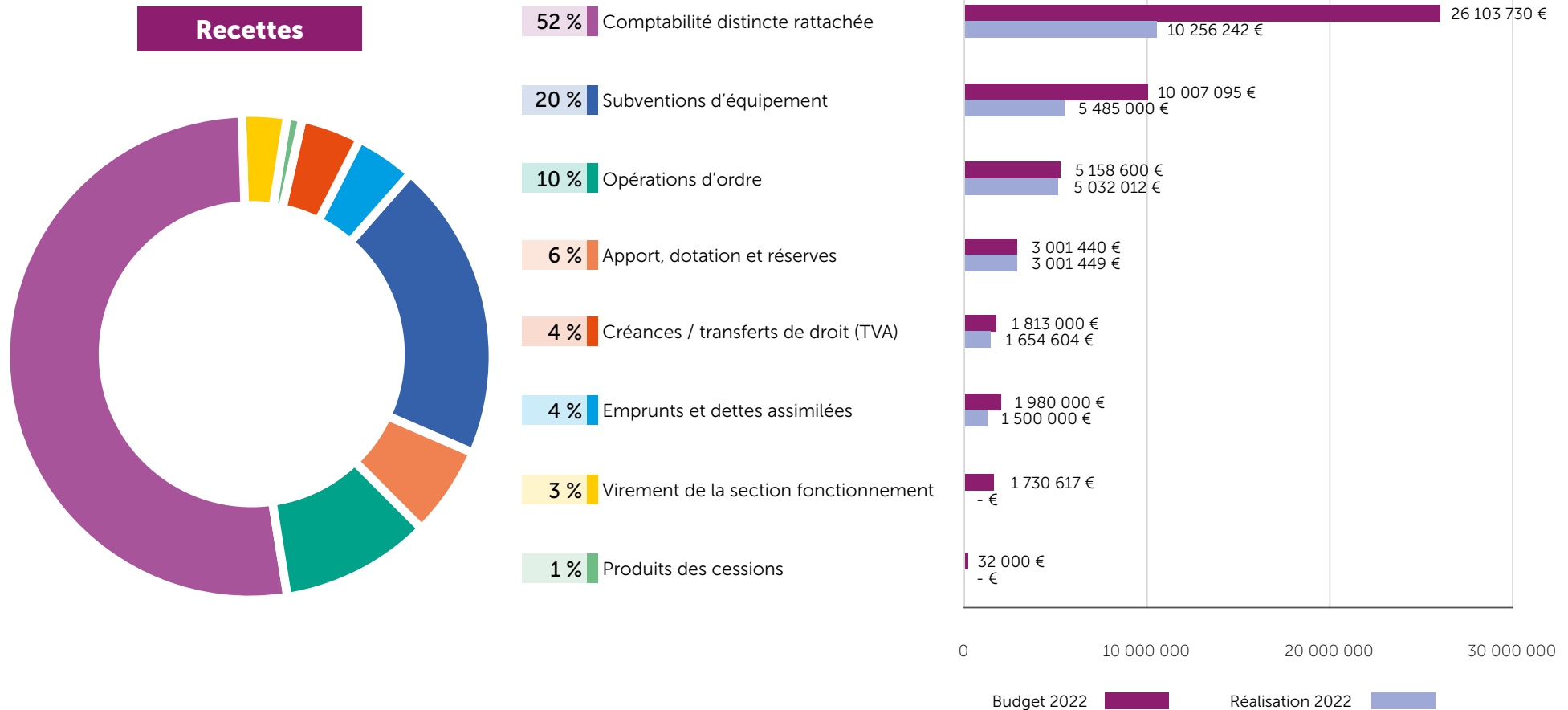
Section de fonctionnement - Dépenses



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le SDESM touche des participations lors des enfouissements des réseaux basse tension de la part des communes, ainsi que des subventions de la part d'Enedis et du CAS-FACE.

Section d'investissement - Recettes



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

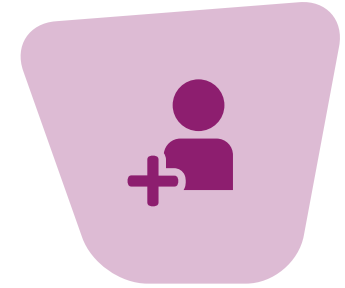
Les principales dépenses d'investissement sont liées aux travaux de réseau Basse Tension et de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'éclairage public.

Section d'investissement - Dépenses



Les ressources humaines

Le SDESM compte 46 agents, 21 agents techniques et 25 agents administratifs ainsi qu'une apprentie.



LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Service Communication : arrivée d'un directeur de la communication (Nicolas Denans) et départ pour disponibilité de la chargée de communication (Alexandra Cousinard) remplacée par Riadh Krir.

Service Éclairage Public : suite au départ d'un chargé d'affaires (Johann Giboire), recrutement d'un nouvel agent (David Duval).

Service Affaires juridiques : départ de l'assistante du service (Christelle Hyart) remplacée en interne par Sandrine Bouquet du service Affaires générales (mutualisation des services). Départ de l'acheteur public (Jeremy Navarro) qui était en disponibilité par rupture conventionnelle.

Service Contrôle des Concessionnaires et de la Qualité de Fourniture : Départ par mutation d'un chargé d'affaires (Xavier Sautereau) non remplacé.

LES ACTIONS RH

Mise en place effective du télétravail après la phase expérimentale menée en 2021

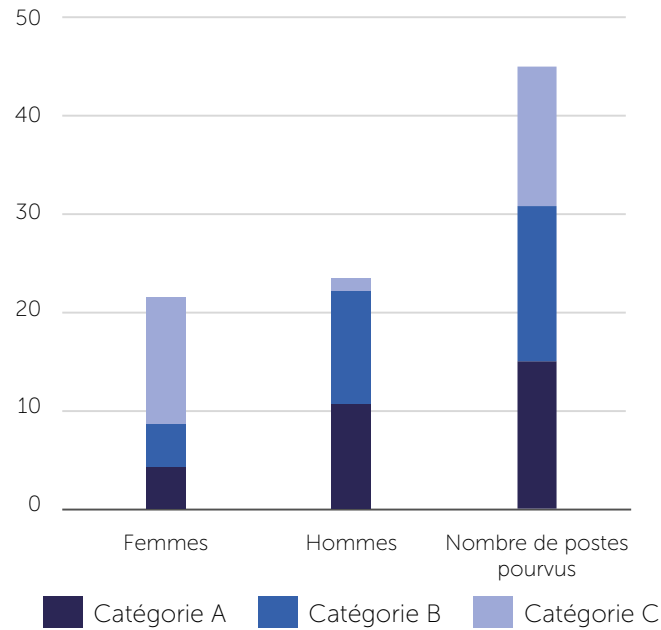
Élaboration du plan de formation 2022-2024

Organisation d'une journée annuelle de cohésion

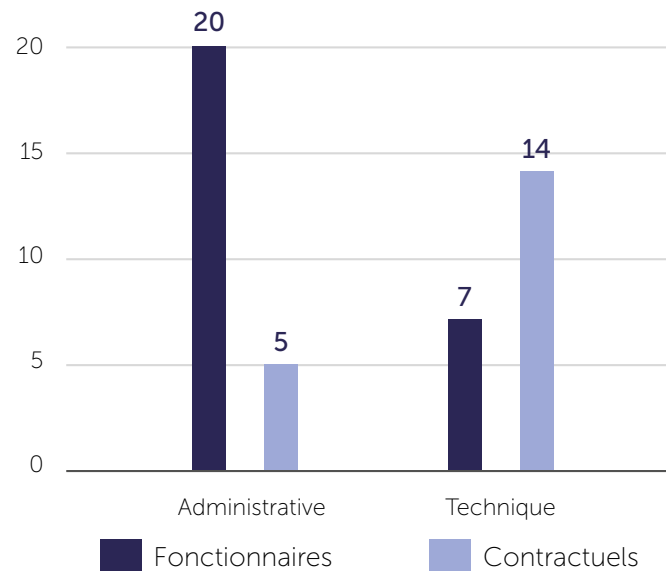


L'âge moyen des agents en 2022 est de **44 ans**.

Répartition des agents par genre et par catégorie



Répartition des agents par filière et statut



FORMATION

LES CHIFFRES CLÉS

Cotisations CNFPT : **14 248 €**

Autres organismes : **31 745 €**

219 jours de formation, soit une moyenne de **4,7 jours** par agent

361 jours épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET)

0 déclaration d'accident de travail

LES PROJETS STRATÉGIQUES ET AXES DE FORMATION

Renforcer les compétences et pratiques managériales des cadres

Sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle

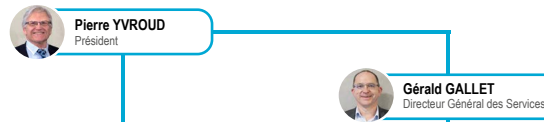
Renforcer les compétences rédactionnelles des agents

Renforcer les compétences techniques des agents

Favoriser la Qualité de Vie au Travail

Promouvoir l'hygiène, la sécurité et la santé et prévenir les risques

TROMBINOSCOPE DU PERSONNEL



Service Communication



Services Administratif & Financier



Services Techniques

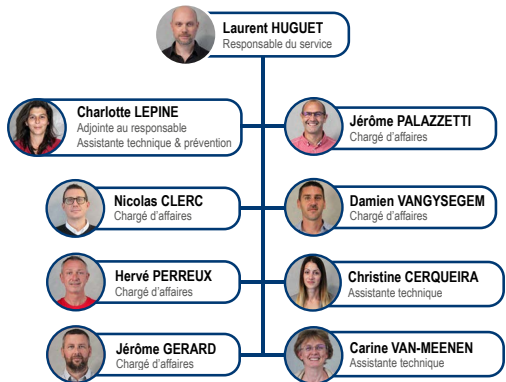


Affaires Juridiques, Commande Publique Durable et Moyens Généraux

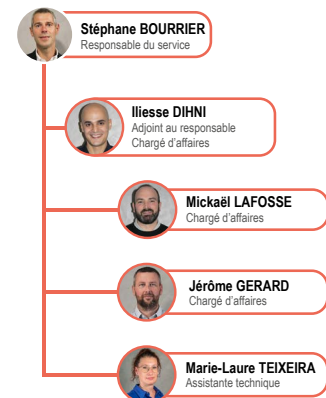


LES SERVICES TECHNIQUES

Enfouissement des Réseaux



Éclairage Public



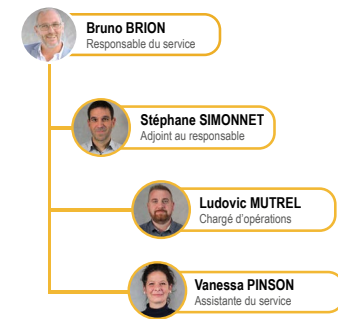
Énergie



Système d'Information Géographique



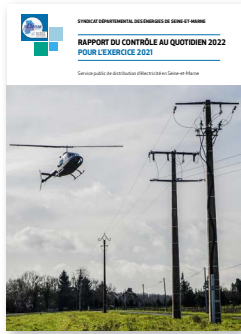
Contrôle des Concessionnaires & Qualité de la fourniture





Les outils de communication

LES RAPPORTS DU CONTRÔLE DES CONCESSIONNAIRES ÉLECTRICITÉ – GAZ – QUOTIDIEN

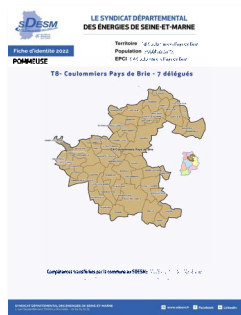


LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Consultez les rapports d'activité du SDESM

LES FICHES COMMUNES



LA NEWSLETTER MENSUELLE



Abonnez-vous à notre newsletter !

LE SDESM MAG'



LES RÉSEAUX SOCIAUX



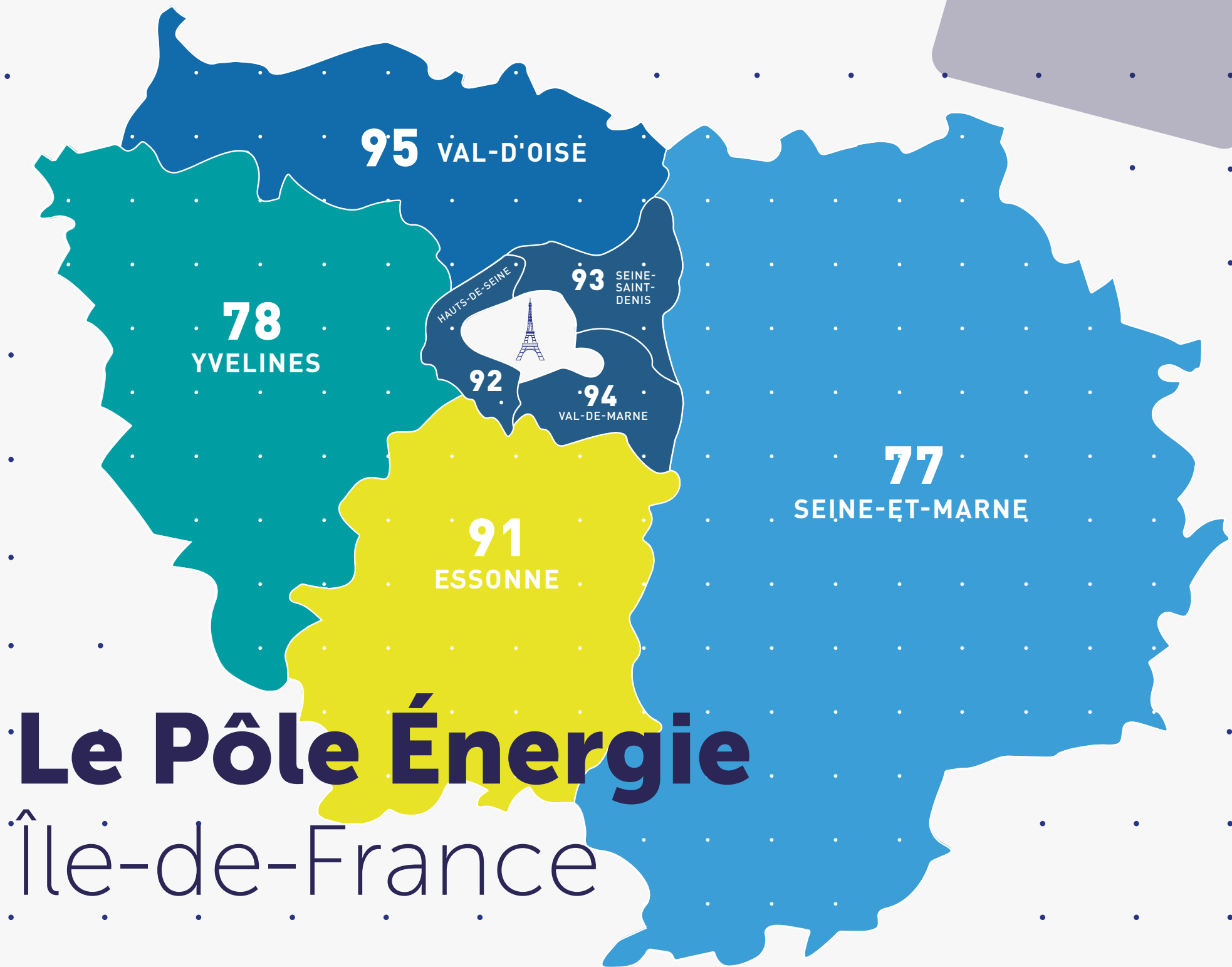
sdesm77
1 887 abonnés



@SDESM77
285 abonnés



@SDESM77
53 vidéos en ligne



Le Pôle Énergie

Île-de-France

Le Pôle Énergie Île-de-France

Réunissant les 6 principales autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie d'Île-de-France, le Pôle Énergie a été créé en 2017 afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.



Christian
POTEAU

Vice-président
Chargé des relations avec les 8
territoires et les syndicats d'énergie
d'Île-de-France

“
Le Pôle Énergie joue un rôle catalyseur en rassemblant nos expertises collectives pour relever les défis de la transition énergétique en Île-de-France. Ensemble, nous travaillons à façonner un avenir énergétique durable, en déployant des solutions novatrices et en optimisant l'utilisation des ressources.



1 184
collectivités



10
millions d'habitants

Le Pôle Énergie Île-de-France regroupe :

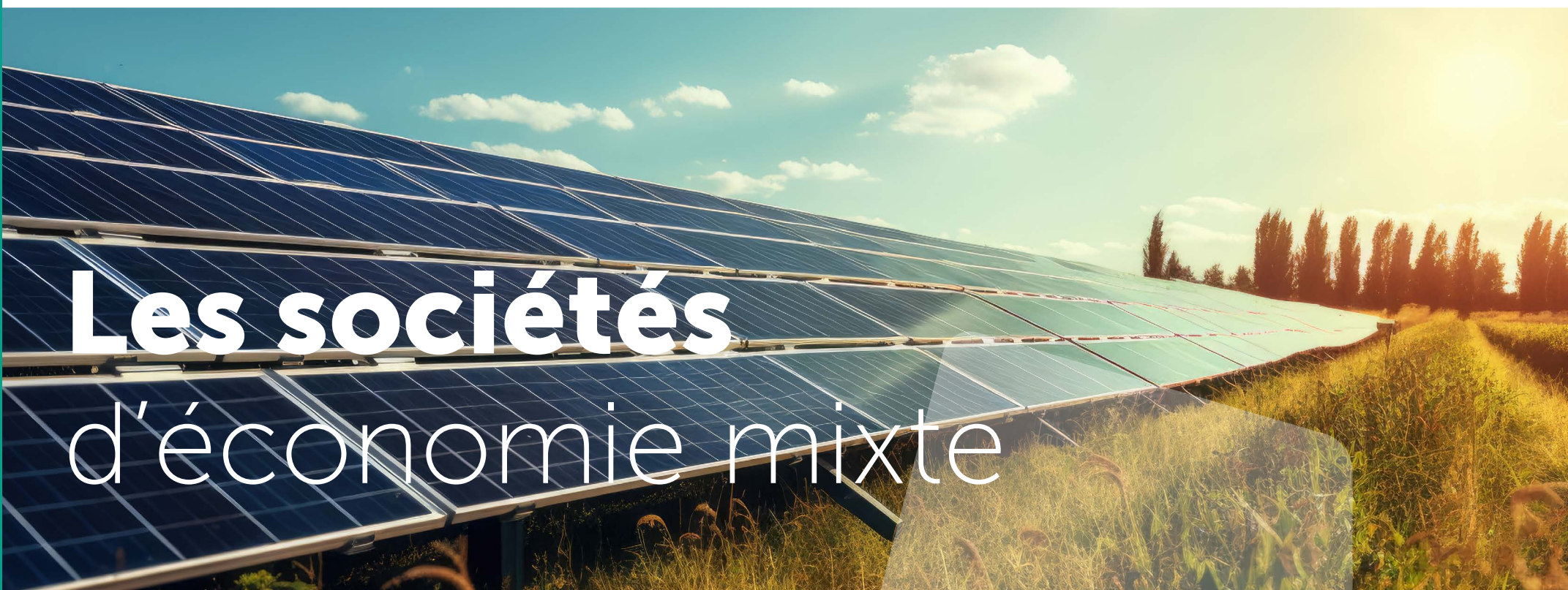
- Le **SDESM** (Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne),
- Le **SDEVO** (Syndicat départemental d'énergies du Val-d'Oise),
- Le **SEY 78** (Syndicat d'Énergie des Yvelines),
- Le **SIGEIF** (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France),
- Le **SIPPEREC** (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication),
- Le **SMOYS** (Syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine).

Cette entente a pour objectif de partager l'expertise et le savoir-faire des syndicats membres afin de répondre efficacement aux enjeux de la transition énergétique du territoire.

LES ACTIONS DU PÔLE EN 2022

- Pour la première fois depuis 2017, les 6 syndicats d'Île-de-France étaient réunis sur un même stand, aux couleurs Pôle Énergie Île-de-France, lors du congrès de la FNCCR qui se tenait à Rennes du 27 au 29 septembre. À cette occasion, les syndicats franciliens signaient une convention de partenariat pour renforcer leurs actions, notamment en matière de mobilité décarbonée. Dans ce domaine, le Pôle a d'ailleurs lancé une étude visant à mettre en commun leurs différents réseaux de bornes.
- En octobre 2022, le Pôle Énergie Île-de-France a mené une première campagne de communication sur la sobriété, en mettant en avant le rôle des 6 syndicats dans le conseil et le financement des collectivités locales pour la modernisation de l'éclairage public et la réduction de la consommation énergétique des bâtiments publics de 40 %.
- En novembre 2022, le Pôle communiquait avec une deuxième campagne sur la mobilité électrique en soulignant que l'Île-de-France est la région la mieux équipée de France en points de recharge pour véhicules électriques. Un effort porté par les collectivités locales grâce aux 6 syndicats d'énergie.

Ces deux actions de communications ont notamment fait l'objet d'une page de publicité dans toutes les éditions Île-de-France du journal Le Parisien.



Les sociétés d'économie mixte

LA SEM SDESM ENERGIES

En 2022, la SEM SDESM Energies s'est concentrée sur le développement de l'activité solaire. Le suivi d'exploitation a également augmenté avec le démarrage d'exploitation de la seconde station d'avitaillement en GNV, installée à Vaux-le-Pénil, et la première année d'exploitation du réseau de chaleur de Lizy-sur-Ourcq dans lequel la SEM a pris une participation minoritaire.



LES RÉALISATIONS

En 2022, la SEM possède ou participe aux projets en exploitation suivants :

- **2** stations d'avitaillement en GNV à St-Thibault-des-Vignes et Vaux-le-Pénil
- **1** réseau de chaleur biomasse à Lizy-sur-Ourcq
- **5** centrales solaires PV

Au-delà de ces projets, la société a également créé, fin 2022, une nouvelle filiale : la SAS Mareuil Solaire pour développer 3 nouvelles centrales solaires en autoconsommation, au sol et en toiture.



NOS PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

Le projet « La Solaire Francilienne » s'est développé en 2022 avec la conclusion du contrat de prêt pour le montage de 4 centrales en toiture et en ombrière, la réalisation du chantier de la centrale en toiture de St-Pierre-les-Nemours et la sélection de l'installateur des 3 ombrières solaires de Machault, Fontenay-Tresigny et La Rochette.

Pour la société Grapagri dans laquelle SDESM Energies possède 20 % des parts, près de 7 chantiers ont été réalisés en 2022 pour des hangars agricoles photovoltaïques de 100 kWc chacun. Sur les 7 centrales, 6 ont pu être mises en service.

Sur le projet de centrale solaire de Boissise-la-Bertrand, une modification du dossier de permis de construire a été réalisée courant 2022 et un nouveau dossier déposé en fin d'année.

Le projet de centrale solaire de Mousseaux-les-Bray a également bien avancé en 2022 avec la réalisation de l'ensemble des études environnementales pour un dépôt prévisionnel du PC en 2023.

Enfin, le dossier de permis de construire du projet éolien d'Ichy a également été modifié courant 2022 et des compléments d'étude ont été apportés.



NOS PROJETS À VENIR

2022 a vu de nouveaux projets se matérialiser. Pas moins de 3 nouveaux sites ont été identifiés pour des centrales solaires au sol dont le développement pourrait démarrer en 2023. Par ailleurs, plusieurs sites pour le développement de centrales solaires sur plan d'eau ont également été identifiés. Un premier projet pourrait démarrer dès 2023.

LA SEM BI-MÉTHA 77

La Sem Bi-Metha77, au capital de 3 750 000 €, a pour objet principal de développer, concevoir, construire et exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de l'agglomération Melun Val de Seine.



La Sem Bi-Metha77 est accompagnée par le groupement Merlin/Solagro/Safege/Warnery, désigné après consultation publique, qui assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) jusqu'à la réception de l'usine.

En mars 2022, une V2 du dossier d'autorisation d'exploiter (DDAE ICPE) a été déposée, suite à l'annulation du PLU de la commune de Dammarie-lès-lys, à l'appui d'un plan masse modifié et resserré. Divers services ont été sollicités dans le cadre de ces instructions - DRIEAT, DDT, Préfecture, Commune, CAMVS, Département, SDIS, ARS, Autorité Environnementale – et la recevabilité du projet est à ce jour obtenue.

Sur 2022, les faits marquants sont le dépôt du permis de construire et du dossier d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, ainsi que la signature du marché global de performance relatif à la conception, la réalisation et l'exploitation de l'unité de méthanisation.

2024 marquera le lancement des travaux de l'unité pour une mise en exploitation prévue en 2025.





Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne

SUIVEZ NOUS

